Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- [ ] Coloured covers / Couverture de couleur
- [ ] Covers damaged / Couverture endommagée
- [ ] Covers restored and/or laminated / Couverture restaurée et/ou pelliculée
- [ ] Cover title missing / Le titre de couverture manque
- [ ] Coloured maps / Cartes géographiques en couleur
- [ ] Coloured ink (i.e. other than blue or black) / Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- [ ] Coloured plates and/or illustrations / Planches et/ou illustrations en couleur
- [x] Bound with other material / Relié avec d'autres documents
- [ ] Only edition available / Seule édition disponible
- [x] Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin / La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure.

- [ ] Coloured pages / Pages de couleur
- [ ] Pages damaged / Pages endommagées
- [ ] Pages restored and/or laminated / Pages restaurées et/ou pelliculées
- [x] Pages discoloured, stained or foxed/ Pages décolorées, tachetées ou piquées
- [ ] Pages detached / Pages détachées
- [x] Showthrough / Transparence
- [x] Quality of print varies / Qualité inégale de l'impression
- [ ] Includes supplementary materials / Comprend du matériel supplémentaire
- [ ] Blank leaves added during restorations may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from scanning / Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été numérisées.

- [x] Additional comments / Commentaires supplémentaires: Pagination continue.

LES
Mélanges Religieux
Paraissent DEUX FOIS par semaine, les MARDIS et VENDREDIS.
L'abonnement pour l'année £1 0 0

Mélanges Religieux,

Lettres.
Les Correspondances et les Lettres d'affaires doivent être adressées franches de port au Rédacteur en Chef. *Pour les Annonces, voir le tarif à la dernière colonne.*

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Volume 13. MONTREAL, MARDI 26 MARS 1850. No. 54.

FRANCE.

LETTRE PASTORALE DE SON EM. LE CARDINAL DE BONALD, ARCHEVÊQUE DE LYON, AU CLERGÉ ET AUX FIDÈLES DE SON DIOCÈSE, CONTRE QUELQUES ERREURS DE NOTRE EPOQUE.

Suite et fin.

Qui croitait, N. T. C. F., que pour justifier ces monstreuses doctrines, et porter un coup plus assuré à l'autorité, à la famille et à la propriété, ces hommes qui n'invoquent que la raison, et qui ne reconnaissent d'autre maître que la raison, nous opposent sans cesse pour nous désarmer et nous séduire, les pages mêmes de l'Evangile ? Ils ne reconnaissent pas la divinité de ce livre sacré ; ils repoussent avec un dédain superbe toute la révélation chrétienne, et ils ont sans cesse sur les lèvres, la parole du divin maître, qui n'est pour eux que la parole de l'homme sujet à l'erreur.

Si on veut humilier l'autorité et lui ôter son prestige, on invoque l'Evangile.

Si on veut attaquer le droit de propriété et niveler toutes les fortunes on recourt à l'Evangile.

Si on attente à l'existence de la famille, et si on essaie, à cet égard, de ravaler l'homme à condition de la bête, on en appelle à l'Evangile.

Si on veut renverser la société telle que Dieu l'a créée, pour lui en substituer une autre qui ne serait que l'image de la confusion des enfers, on cherche dans l'Evangile la justification de cet affreux dessein. En sorte que Jésus-Christ ne serait plus que le fondateur et l'apôtre de la démagogie la plus subversive ; son Evangile, le code de tous les perturbateurs de l'ordre, sa vie, une conspiration de trente-trois ans contre toute supériorité de rang, de fortune, de mérite ; sa mort, le martyre souffert pour la liberté de ses invectives contre la puissance, la richesse, le sacerdoce et l'état ; sa croix, l'instrument de la haine de la société reposant sur la triple base, de l'autorité, de la famille et de la propriété. Ainsi les défenseurs du *communisme*, pour rendre, en quelque sorte, Jésus-Christ complice de leurs folies, font une usurpation sacrilège du texte divin : ils lui font une indigne violence pour colorer leurs mensonges des apparences de la vérité. Mais en voulant tromper les simples par la plus grossière des contradictions, *l'iniquité s'est mentie à elle-même*. Et Jésus-Christ qui prévoyait que des hommes égarés emploieraient une parole qui avait donné une nouvelle vie à la société, pour en saper les fondements, semble s'être attaché, surtout, à confondre les erreurs sociales que l'on cherche à propager.

Jésus-Christ a réprouvé le principe d'autorité ! Et pourquoi ce mystérieux empressement de sa Mère à obéir à l'édit de recensement, malgré la rigueur de la saison et les incommodités d'une grossesse avancée ? N'est-ce pas Jésus son fils qui lui inspirait cette obéissance à la loi ? Jésus-Christ a réprouvé le principe d'autorité ! Et pourquoi cette scrupuleuse fidélité à payer tous les ans le tribut au collecteur romain ? Et lorsque dénué de tout, il n'a pas dans les mains, la pièce de monnaie qu'on lui demande, Maître de la nature, ne fait-il pas un prodige pour payer à César, ce que lui, fils de Roi et Roi lui-même, n'était pas obligé de lui payer (1) ? Jésus-Christ a réprouvé le principe d'autorité ! Et ne nous enseigne-t-il pas à rendre aux puissances de la terre, ce qui est dû aux puissances de la terre ? Et ne le voyons-nous pas s'humilier devant le grand prêtre, et se défendre d'avoir oublié le respect qui était dû à son caractère ? Si les partisans du *communisme* eussent ouvert une seule fois l'Evangile, qu'ils nous opposent, ils auraient vu *un Dieu obéissant jusqu'à la mort* (2), pour nous apprendre à soumettre notre raison à la raison souveraine et infaillible de Dieu. Ils auraient compris que Jésus, fils de Roi dans le temps, fils de Dieu par nature et par essence, était affranchi à la *vérité de toute observation des lois de* son pays, et que *dominateur des nations* (3) il n'avait aucun hommage à rendre à César ; mais que docteur de l'humanité, il était venu lui apprendre que, sans le respect de l'autorité, sans l'obéissance à ses prescriptions, il n'y a plus d'ordre dans la société ; et que si l'homme revendique le droit de lui prodiguer l'insulte et l'outrage, il n'y a plus qu'anarchie dans l'état et dans la famille.

Prétendait-on que lorsque le Sauveur disait à *ses disciples*, que parmi eux il n'y aurait, ni cette domination que les monarques exercent au milieu des nations païennes, ni ce faste qu'ils étalent au milieu d'elles, il a promis aux chrétiens qu'ils ne dépendraient pas de l'autorité des magistrats ? Mais c'est aux Apôtres et à leurs successeurs, que Jésus-Christ disait qu'il ne devait y avoir dans la hiérarchie sacerdotale ni domination exercée avec empire, ni ostentation, ni faste. Il était loin de sa pensée de détruire le principe d'autorité, qu'il était venu affermir *comme le soutien le plus puissant de la société.*

Serait-ce le droit de propriété que Jésus-Chrit aurait condamné ; et parce qu'un évangéliste nous apprend *que tout était commun entre* les premiers chrétiens (1), le Sauveur serait-il le fondateur du *communisme* ? Mais Saint Pierre ne prend-il pas soin de nous dire que cette communauté de biens était volontaire ?—Cet Apôtre reproche à Ananie et à Saphire, non pas d'avoir gardé leur bien, mais d'avoir osé d'un mensonge pour en soustraire une partie. *Ce fonds de terre*, leur dit-il, *ne demeurait-il pas toujours à vous, si vous l'aviez voulu garder, et après meme l'avoir vendu, le prix n'en était-il pas encore à vous* (2) ? Pouvait-on exprimer plus clairement le droit de propriété qu'avaient *ces malheureux époux* ? Pierre leur a-t-il dit que la possession de ce fonds de terre, ou du prix qui le représentait, n'était, après tout, qu'un vol fait à la communauté ? Qu'on nous dise dans quelle page de l'Evangile on trouve cette doctrine ?

Jésus-Christ a condamné le droit de propriété ! Mais ne lisons-nous pas dans l'Evangile ces paroles : *Je ne suis pas venu détruire la loi, mais l'accomplir* (3) ? Or, que disait la loi que le Christ observait avec tant de fidélité ? *Vous ne déroberez pas ; vous ne désirerez pas la maison de votre prochain, ni sa femme, ni son serviteur, ni rien de ce qui lui appartient* (4) ? N'était-ce pas de sa part une nouvelle consécration du droit de propriété ? Ce droit trouve donc dans l'Evangile même un fondement inébranlable.

Serait-ce dans la question des salaires, toujours si mensongère pour la société, que les défenseurs du *socialisme* pourraient revendiquer une seule parole de l'Evangile pour soutenir des prétentions injustes ? Mais le Précurseur du Messie ne recommande-t-il pas aux hommes de guerre de se contenter du salaire convenu, et de ne pas en exiger l'élévation au mépris des promesses acceptées et des droits reconnus ? *Contentez-vous de votre salaire* (5), répond saint Jean-Baptiste aux soldats qui lui demandaient une règle de conduite. On ne comprend pas comment les propagateurs des doctrines anti-sociales que nous combattons osent invoquer l'Evangile à l'appui de leurs erreurs, tandis que chaque page de ce livre inspiré les condamne toutes, les proscrit toutes.

Non : les ennemis de la propriété ne peuvent rien emprunter aux saintes Ecritures, en faveur de leur déplorable système. Les ennemis de la famille y trouveraient-ils la sanction de leurs honteux desseins ? Oseraient-ils aussi invoquer le témoignage de Jésus-Christ, pour détruire la famille et souiller le sanctuaire domestique ? Est-ce encore au nom de l'Evangile qu'on sapera cette autre base de l'ordre social ? Ces nouveaux [illegible] ne nous surprendraient pas. Dans son aveuglement elle ne s'arrête devant aucune aberration. Mais s'il est un crime social que la parole du Christ ait foudroyé, c'est la destruction de la famille par la dissolution du lien conjugal, que la doctrine du *communisme* appliqué à la sainte société que Dieu a formée dès le commencement, et que Jésus-Christ réparateur du genre humain, est venu rétablir dans sa pureté et dans son unité primitives. L'Evangile aurait détruit la famille ! Serait-ce lorsque le Fils de Marie s'est assis au festin des noces de Cana, comme pour sanctifier par sa présence, dit saint Jean Chrysostome, le mariage qui est l'origine de la naissance des hommes ? Serait-ce lorsque, pressé par les questions insidieuses des Pharisiens il leur déclarait que, d'après l'institution primitive, l'union de l'homme et de la femme était indissoluble ; et que si, pour éviter un plus grand mal, Moïse avait permis au mari de renvoyer son épouse dans certaines circonstances, lui, Dieu comme son père, venait restaurer la société conjugale, et l'environner de cette auréole de sainteté qui brillait sur elle à son origine (6) ? L'Evangile aurait détruit la famille ! Serait-ce lorsque Jésus-Christ a imprimé la flétrissure de l'adultère sur le front de l'époux qui, se séparant de son épouse pour une juste cause, se jetterait dans les bras d'une étrangère ? Pouvait-il relever davantage la sainteté du lien conjugal et le rendre, aux yeux du ciel et de la terre, plus vénérable et plus sacré ? Si les ennemis de la famille veulent une preuve de plus de toute l'opposition de l'Evangile à leurs doctrines, qu'ils écoutent, avec quelle véhémence le précurseur du Messie reproche à un roi dissolu d'avoir épousé la femme de son frère, et d'abuser de sa puissance pour violer les droits les plus légitimes. Ce qui ne serait pas une faute aux yeux des socialistes, est pour saint Jean-Baptiste un crime contre la société : *Non licet* (7). Non : les systèmes impurs des socialistes n'ont rien de commun avec les maximes célestes de l'Evangile. Et Saint-Paul, qui était envoyé aux nations pour propager la doctrine de son Maître, a pu dire avec toute justice : Nos discours n'enseignent ni l'erreur de l'esprit, *ni la corruption du cœur : Sermo noster non de errore neque de immunditiâ* (1).

Mais puisque nos régénérateurs modernes ont fait une étude si approfondie de l'Evangile, auquel ils en appellent sans cesse, pourquoi ne nous parlent-ils jamais des exhortations de Jésus-Christ à la pénitence : *Si vous ne faites pénitence*, s'écriait le Sauveur, *vous périrez tous* (2) ? Pourquoi ne ramènent-ils pas l'attention des peuples sur ces paroles, titres de fondation de l'Eglise chrétienne : *Vous êtes Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église, et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle* (3) ?

Pourquoi passent-ils avec tant d'indifférence cette page de l'Evangile où le Sauveur dit aux peuples, qu'écouter les pasteurs, *c'est l'écouter lui-même, que les mépriser, c'est le mépriser* (4) ? Pourquoi gardent-ils le silence sur cette concession si étonnante des pouvoirs donnés aux apôtres : *Tous les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez* (5) ? Pourquoi, lorsqu'ils laissent courir leur plume licencieuse, sur des feuilles qui répandront au loin la perversion des mœurs, ne se souviennent-ils pas de la recommandation sévère que Jésus-Christ a faite, de ne pas scandaliser la jeunesse (6) ? Sans doute l'Evangile proclame la charité comme la première des vertus ; sans doute il parle aux hommes l'union des mœurs et il les exhorte à se secourir mutuellement. Mais pour être observateur de l'Evangile, suffit-il de débiter sur la fraternité quelques paroles arrachées à ce livre divin ? Et combien de fois ces nouveaux prédicateurs de l'Evangile ont-ils fait, auprès des pauvres l'application de ces maximes de fraternité ? Combien ont-ils retranché à leurs plaisirs, à leur luxe, à leurs passions, pour soulager un frère indigent ? Les a-t-on vus, conséquents à leurs principes, ouvrir leur demeure au pauvre sans asile, le faire asseoir à leur table, mettre en commun avec lui leur pain, leurs vêtements et leur argent ? Touchés de repentir d'avoir été trop longtemps propriétaires, ont-ils rejeté loin d'eux tous ces meubles précieux, ces objets d'art d'une grande valeur, comme un vol fait à la communauté ? ont-ils manifesté leur retour à l'observation de l'Evangile par le renoncement absolu aux jouissances de la fortune, par un généreux partage de tous leurs biens, entre des frères moins favorisés des dons de la Providence ? C'est le *Communisme* des premiers chrétiens, que les chefs de cette religion humanitaire qu'ils veulent établir, devraient reproduire aux yeux de leurs adeptes, au lieu de ne les nourrir que de théories décevantes, et de calmer leurs maux, qu'en les endormant par de cruelles illusions.

L'Evangile [illegible] chavage des passions et non pour resserrer les chaînes ignominieuses qu'il avait portées jusqu'à Jésus-Christ. Il a été prêché dans l'univers pour apprendre aux hommes à respecter tous les droits, et non pour briser tous les liens de famille, effacer tous les titres de propriété, renverser toutes les notions du bien et du mal. Il a été publié sur la terre, non pour défier la raison humaine et lui dresser des autels ; mais pour lui rappeler sa faiblesse et son infirmité, et la soumettre à des vérités supérieures à son intelligence. Il a ouvert devant le genre humain ces voies qui devaient le conduire à la civilisation la plus avancée ; mais non pour le faire descendre à cet état de dégradation, qui ne serait qu'une guerre en permanence, l'égalité de la brute au milieu des forêts, la liberté des sauvages sur les rivages de l'Océanie. Entendons l'Evangile comme des chrétiens doivent l'entendre, dans un esprit de soumission à l'autorité légitime qui doit nous l'interpréter. Ne le mettons pas en lambeaux pour satisfaire nos caprices ; et souvenons-nous qu'il prêche la pénitence aussi bien que la fraternité, la chasteté comme la bienfaisance, l'obéissance aux lois aussi bien que l'amour pour les parents, le respect du bien d'autrui en même temps que l'assistance du pauvre.

Tout ce désordre des intelligences, cette fermentation des esprits, ces aberrations populaires vous étonnent et vous épouvantent, N. T. C. F. ; vous osez à peine en envisager les conséquences. Vous cherchez le remède à tant de maux, et vous espérez le trouver dans une bienfaisance plus active, dans des aumônes plus abondantes, dans des institutions philanthropiques plus multipliées, dans un travail plus assuré et mieux rétribué. Rêves ! c'est plus haut qu'il faut le chercher ; vous le demandez vainement à la terre. A Dieu ne plaise que nous voulions décourager la charité, et que nous repoussions comme inutiles tant de pieux établissements, où l'infortune va puiser des consolations et des secours ! Mais la foi seule peut apaiser les flots de l'envie qui s'élèvent de plus en plus, et enchaîner les passions furieuses : seule elle peut inspirer la soumission à la volonté divine, et montrer une compensation aux douleurs de cette vie, dans les promesses éternelles que Dieu a faites à la vertu ; seule elle peut donner le courage de porter sans murmurer le fardeau de la tribulation ; seule elle étouffe la plainte du désespoir, fait renaître la confiance et change la tristesse en joie. Adhérer de toutes les puissances de son âme, aux vérités révélées et mettre en pratique les devoirs de la vie chrétienne, là, et là seulement, est le remède aux maux que nous déplorons ; le chercher ailleurs est un travail infructueux. Le monde, dont nous ne sommes pas le serviteur, pensera ce qu'il voudra de notre liberté évangélique ; nous ne sommes comptables de nos paroles qu'au Juge suprême de toute parole et de toute pensée. Hors de la loi divine il n'y a pour les nations que des chaînes et des abîmes.

Aussi il n'est pas rare d'entendre exprimer le regret, peut-être pas toujours assez désintéressé, de voir l'influence de la religion s'affaiblir au milieu des peuples. Il eût été à souhaiter que ceux dont les lèvres laissent échapper ces regrets, se fussent aperçus plus tôt, que ce n'est pas le peuple seulement qui a besoin de religion, et qu'il *faut chercher le royaume de Dieu* (1) avant le règne de l'argent. Mais puisqu'on semble persuadé aujourd'hui, que l'ordre ne peut s'établir dans la société sur des bases solides, *si la loi ne n'prend son empire au milieu* des populations égarées, qu'on nous permette de signaler des contradictions flagrantes entre cette manière de penser si judicieuse, et la conduite journalière de la vie. Ici, N. T. C.F., nous en appelons à votre sincérité : qu'elle nous réponde.

N'est-il pas vrai que les travaux de l'industrie ne laissent presque plus le temps d'observer les devoirs du Christianisme ; que l'ouvrier, sans s'exposer à *mourir de faim*, ne peut plus, ni s'arrêter un seul jour de la semaine pour réfléchir, ni se reposer un instant pour prier, ni se recueillir assez pour sonder sa conscience ; et que toujours penché vers la matière il faut qu'il oublie non-seulement qu'il est chrétien, mais même qu'il est homme ! Ne voyez-vous pas que des spéculateurs avides obligent leurs ouvriers à toujours travailler, à toujours marcher, à toujours courir ; et que pour vaincre toute concurrence et décourager toute rivalité, ils les forcent à descendre les fleuves avec la vitesse du trait, à effleurer la terre avec la rapidité de la foudre, à franchir les monts et les mers avec le vol de l'aigle, à attiser le feu pendant le jour, à l'alimenter pendant la nuit, ne leur laissant espérer de repos que le repos de la tombe ! Mais, N. T. C. F., *l'homme ne vit pas seulement d'un pain matériel* (2) ; il a faim aussi du pain de l'intelligence et de la vérité. Ce n'est pas assez pour son cœur et tisser des étoffes précieuses et de gagner un salaire : il faut qu'*il pense et qu'il aime*, voilà pour lui aussi la véritable vie. Et cependant, au milieu de ce mouvement de l'industrie si accéléré, est-il facile à un chrétien de jeter seulement un regard vers le ciel, sans se voir repoussé comme le paresseux qui redoute le travail ? Le progrès moderne lui permet-il de sanctifier le jour du Seigneur ? Lui accorde-t-il le loisir d'aller avec sa famille, respirer un moment aux pieds des autels, de s'approcher de la chaire pour entendre quelques paroles qui ranimeraient son courage et de s'unir aux prières de ses frères, pour attirer sur ses enfants et sur lui une nouvelle protection de Dieu ? On ne calcule que ce que ferait perdre de charbon, d'acier, de fer ou d'étoffes l'accomplissement de ces devoirs de la vie chrétienne. Véritable machine aux yeux de l'industrie, l'homme ne doit pas plus s'arrêter que la roue et le levier mis en mouvement par la vapeur.

Et l'on veut que la foi se réveille dans la classe ouvrière sans le secours de la parole et de la prière ! Et l'on veut que des pensées de moralité, d'ordre et d'économie germent parmi les travailleurs, tandis qu'on ne leur donne pas le temps d'entendre les conseils qui moraliseraient et les instructions qui leur feraient connaître leurs devoirs ! Mais le monde n'aurait pas embrassé les doctrines évangéliques sans la prédication, et l'humanité ne serait pas allé abjurer ses honteuses superstitions au pied de l'autel *du dieu inconnu* (3), si elle n'y avait été conduite par les apôtres. Que le dimanche soit religieusement observé ; que les autorités civiles mettent le respect de ce saint jour au rang de leurs premiers devoirs ; que les travaux publics soient suspendus, les magasins fermés, le mouvement des machines arrêté ; et les ouvriers, libres de pratiquer la loi de leurs ancêtres deviendraient meilleurs à mesure qu'ils s'instruiront davantage ; et à l'école de la vérité, ils apprendront que la loi de Dieu leur défend de toucher à ce que vous avez de plus cher, votre honneur, votre liberté, vos biens et votre vie.

Nous nous adressons à vous, honorables industriels, qui ne voyez que dans la religion la source et la garantie de l'ordre public. Veillez à ce que les travaux que vous dirigez ne matérialisent pas les âmes, en éteignant la lumière de la foi ; et par l'exemple et la persuasion, attirez aux croyances de nos pères la population laborieuse que vous avez appelée dans vos usines. Que la vertu trouve toujours un asile et des autels dans vos ateliers : soyez les premiers à l'honorer par une vie pure et par la sainteté d'une conduite irréprochable. Etablissez dans vos comptoirs le règne de la justice, sans jamais en faire fléchir les règles devant un sordide intérêt ; mais pesez dans ses balances, pour l'avantage de tous, les travaux, les fatigues, les périls, les services, afin de ne rien laisser sans une juste récompense, et de ne jamais faire couler une larme ni arracher une plainte par votre incurie ou votre rigidité. Dans vos usines, dans vos ateliers, au milieu de vos exploitations soyez pères, soyez pasteurs. Vos ouvriers sont vos enfants. Ils ont besoin d'être consolés, courbés qu'ils sont sous le fardeau d'une pénible existence ; sachez trouver des paroles qui soutiennent leur courage, et qui leur révèlent en vous un cœur qui compatit à leurs peines. Si le pain de douleur qui leur est échu leur semble amer, rendez-le plus doux par vos bienfaits ; vous ne pouvez faire un plus saint usage des biens que Dieu vous a donnés. Si l'excès de la fatigue arrache de leurs lèvres quelques murmures, ne croyez pas que vos soins et vos paroles puissent seuls les étouffer : appelez à votre aide la religion qui sait si bien inspirer la patience ; et que dans la distribution du temps que vous ferez, le jour du Seigneur soit toujours consacré au repos, à la prière et à l'audition de la parole évangélique. Si l'égoïsme et l'indifférence ne vous rendent pas sourds à nos conseils, N.T.C.F., vous vous verrez entourés d'une population pacifique, sans envie, sans jalousie, parce que vous l'aurez rendue chrétienne ; vous parviendrez ainsi à apaiser ces passions dont le déchaînement trouble votre existence en vous inspirant de si vives alarmes. Et peut-être que Dieu touché de votre foi, de votre désintéressement et de votre justice, fera descendre l'Ange de la paix pour fermer l'abîme des révolutions qui ont ébranlé si profondément le monde politique et le monde religieux.

Et sera notre présente lettre pastorale lue et publiée au prône des messes paroissiales, et dans les chapelles des séminaires, colléges, le dimanche qui suivra sa réception.

Donné à Lyon . . . . . .

le 25 janvier, fête de la conversion de saint Paul, 1850.

† L. J. M. CARD. DE BONALD,
Archevêque de Lyon.

Par Mandement :

ALLIBERT, *chan.-secrét.*

(1) *Matth.* c. XVII. 26.
(2) *Philip.* c. II, 8.
(3) *Is.* c. XVI, 1.

(1) *Act. Apost.* c. VI, 32,
(2) *Ibid.* c. V. 4.
(3) *Matth.* V. 17.
(4) *Exod.* XX, 15.
(5) *Luc.* III, 14.
(6) *Matth.* c. XIX, 7.
(7) *Matth.* XIV, 4.

(1) *Thess. I.* II, 3.
(2) *Luc.* XIII, 3.
(3) *Matth.* XVI. 18.
(4) *Luc.* X, 16.
(5) *Joan.* XX. 23.
(6) *Matth,* XVIII, 10.

(1) *Matth.* VI, 33.
(2) *Matth.* IV, 4.
(3) *Act. Apost.* XVII, 23.

Nous croyons qu'il y a de l'intérêt et une source d'instruction à offrir aux lecteurs les quelques pensées suivantes du docteur Jacques Balmès, publiciste espagnol, et de M. Donoso Cortès, dont nous avons déjà publié deux écrits inspirés par une haute philosophie.

Longtemps avant la révolution de Février, Balmès prévoyait la situation actuelle de l'Europe.

Voici ce qu'il a dit, en particulier, des tendances socialistes et radicales :

"Nous marchons à une dissolution sociale, ou à un état de société tel, que les prévisions humaines ne le sauraient deviner. Oui, si Dieu ne nous éclaire, si ces écoles insensées du socialisme et du radicalisme achèvent de prendre faveur, nous retournerons au siècle de barbarie ; la première victime de ces doctrines sera la France."

Le 4 janvier 1849, un disciple de Balmès, un des plus illustres orateurs de l'Espagne, M. Donoso Cortès, développait à la tribune les pensées du philosophe dans un discours mémorable, dont quelques citations ne sont pas sans opportunité.

" Lorsque la légalité suffit pour sauver la société, la légalité ; lorsqu'elle ne suffit point, la dictature. Ces forces envahissantes, appelées *maladies* dans le corps humain, et d'un autre nom dans le corps social, ont une double manière d'être : ou bien elles se trouvent répandues dans la société entière, et dès éminées

---

FEUILLETON.

LA SEMAINE SAINTE.

La dernière semaine de Carême, la semaine qui précède la solennité de Pâques, a reçu des chrétiens différentes appellations qui prouvent combien elle était placée haut dans leur esprit.

Tantôt ils la nomment : *semaine sainte, grande semaine, semaine pénale*, et *semaine d'indulgence*.

Dans la primitive Eglise, les jeûnes étaient plus longs et plus austères que dans le reste du Carême ; je lis dans l'*Histoire des fêtes de l'Eglise* : " Parmi les fidèles il y en avait qui passaient la semaine entière sans manger. Les autres étaient quatre jours de suite : les autres, trois ; d'autres, deux seulement."

Comparons nos austérités à celles des premiers chrétiens, et puis, si nous l'osons, plaignons-nous.

Après la belle cérémonie des palmes, le lundi et le mardi saints paraissent froids ; rien ne les distingue des autres jours ; seulement, dès qu'on fait quelques pas dans les églises, on voit plus de monde que de coutume près des confessionnaux ; et puis les lévites qui sont chargés d'orner et de parer les autels commencent déjà les apprêts du *tombeau* ou *reposoir*, où l'hostie consacrée le jeudi doit être déposée dans un voile de drap d'or, en mémoire de l'ensevelissement du sauveur, et de son repos de trois jours dans le sépulcre.

Mais avant les magnificences du *Jeudi* et le deuil du *Vendredi saint*, dès le *Mercredi*, les offices appelés TÉNÈBRES commencent à être chantés.

Ce nom de TENÈBRES vient de ce que, dans les premiers siècles, ces prières étaient dites pendant la nuit ; car alors, aux austérités du jeûne on joignait la privation du sommeil, et les veillées saintes étaient longues et fréquentes.

D'autres disent que c'est en mémoire de l'obscurité qui s'est étendue sur toute la nature au moment où Jésus-Christ, expirant sur la croix, a fait trembler la terre de ces mots :

CONSUMMATUM EST !

que l'on a nommé *Ténèbres* les offices du soir des *Mercredi, Jeudi* et *Vendredi saints*.

Tout ce que les Ecritures ont de plus belle poésie se trouve dans cet office de la sainte semaine ; et pour pleurer les souffrances du fils de Dieu, l'Eglise a évoqué les hommes qui avaient le mieux redit les douleurs et les angoisses de l'âme : Job, David, Isaïe, Jérémie ; ce sont leurs plaintes, leurs prières, leurs lamentations, leurs prophétiques visions que l'on récite lugubrement devant les autels dépouillés. Au milieu du sanctuaire, un chandelier triangulaire, portant quinze cierges de cire jaune, brûle comme un symbole de ceux qui ont confessé le Christ. A la fin de chaque psaume un acolyte se lève et vient éteindre un des cierges ; et à mesure que l'office avance, le nombre des lumières diminue... Ici la main de l'enfant de chœur est comme la main de la mort ; chaque cierge que l'on éteint représente un juste, un confesseur de Jésus qui meurt ; et quand il ne reste plus que la lumière placée tout au haut du triangle ; celle-là n'est point éteinte comme les autres : le choriste la porte et la cache derrière l'autel ; c'est le Sauveur, la lumière du monde, qui s'éclipse pendant quelques instants derrière l'ombre du tombeau !

Oh ! dans la moindre cérémonie de notre culte, rien n'est sans une leçon, sans un ressouvenir : un cierge que l'on allume, c'est un prophète qui naît ; une lampe que l'on éteint, c'est un juste qui quitte la terre.

C'est un moment grandement solennel que celui où le cierge allumé disparaît derrière l'autel ; alors les prêtres disent d'une voix lente et lugubre le *Miserere mei Deus* ! Puis, après ces mots, *Pater noster*, l'officiant se tait, et le silence règne dans toute l'église, comme il a régné dans le sépulcre de Joseph d'Arimathie... Tout à coup un grand bruit s'élève et retentit, quand le jeune choriste reparaît avec le cierge. Les fidèles, les enfants surtout, frappent avec leurs livres sur les bancs de l'église ; c'est pour rappeler la grande commotion qui remua la terre jusque dans ses fondements, quand le Christ rendit l'âme et que le voile du temple fut déchiré dans toute sa hauteur. Que de richesses poétiques dans ces offices des quatre derniers jours de la grande semaine ! on y trouve comme un délire de douleur, et cependant cette douleur est toujours sublime : c'est celle des prophètes.

Voici ce qu'a dit le Seigneur :

" Va à la fille de Sion, et dis-lui : Le Sauveur vient, il vient portant avec lui la rédemption et la récompense.

" C'est lui qui sort de l'Idumée, c'est lui qui s'élève de Bosra ! Il se lève beau et majestueux, avec ses vêtements teints de sang ; sa force se révèle dans sa démarche.

" Ecoutez-le :

" C'est moi qui annonce la justice ; c'est moi qui puis sauver le monde.

" Pourquoi vos vêtements sont-ils ainsi rougis ? ils sont rougis comme ceux des hommes qui foulent la vendange.

" Seul j'ai foulé le vin, et entre tous les peuples, pas un homme ne s'est levé pour me secourir.

" Aussi je les ai foulés aux pieds, je les ai foulés aux pieds dans ma colère, et c'est leur sang qui rejaillit sur moi, qui a rougi mes vêtements.

" Le jour de ma vengence est venu, et c'est à présent qu'il faut que je rachète les miens.

" Dans le malheur, j'ai regardé autour de moi s'il n'y avait personne pour me porter aide, et il n'y a eu personne pour me secourir.

" Qui m'a sauvé ? c'est mon bras ; qui m'a délivré ? c'est ma colère.

" Dans ma fureur, j'ai écrasé les peuples sous mes pieds, et je les ai enivrés de leur propre sang....."

C'est par la bouche d'Isaïe que le Seigneur se révèle de la sorte. Quelles images ! Voyez maintenant quel portrait ce même prophète fait du Rédempteur chargé de nos iniquités :

" Il est comme un arbrisseau qui languit dans une terre sans rosée.

" Il est sans éclat, sans beauté ; nos yeux l'ont vu et ne l'ont pas reconnu ; car il était devenu comme le dernier, comme le rebut des hommes ; comme si la lèpre s'était étendue sur lui.

" Toutes les souffrances, toutes les douleurs, l'ont pris pour victime. Son visage est voilé de tristesse. Nos langueurs et nos infirmités l'ont courbé sous leur poids.

" Et c'est pour nous, pour nos iniquités, pour nos crimes, qu'il s'est offert à toutes ces souffrances, à toutes ces humiliations.

" Notre paix vient de ses angoisses ; et notre guérison découle de ses plaies.

" Semblables à des brebis égarées, nous étions sortis du bon chemin, et chacun de nous suivait sa propre voie. Le Seigneur lui a dit de prendre nos péchés sur lui ; et il l'a fait, et il s'est immolé pour nous sans ouvrir la bouche, sans se plaindre !

" Il sera mené à la mort comme une brebis que l'on va égorger ; et sous le couteau il gardera encore le silence, comme un agneau est muet sous la main qui lui ôte sa toison."

N'est ce pas là une sublime peinture de la résignation chrétienne !—Et, il faut le dire, chaque page des offices de la semaine sainte a de ces beautés-là, il faut le dire, car, voyez-vous, il y a des hommes qui passent dans le monde pour des hommes littéraires, et qui ne se doutent pas des richesses poétiques que contient un livre de prières catholiques. Ils ont

dans les individus, ou bien (ce qui constitue un état de maladie très grave), elles sont concentrées, accumulées dans des associations.

"Les forces de résistance doivent nécessairement se proportionner à ce double état. Tant que les forces envahissantes restent diffuses, la résistance s'opèrera par les moyens accoutumés, les magistrats, les tribunaux. Mais aussitôt que les forces agressives viennent à se concentrer, les forces de résistance doivent nécessairement se concentrer aussi, se précipiter, sans que rien les arrête, dans une seule main.

"Le 24 février a été le jour de la grande liquidation de toutes les classes de la société par devant la providence, et toutes se sont trouvées endéficit.

"Je vois aujourd'hui, en Europe, des majorités légitimes toujours vaincues par les minorités factieuses; ministres responsables qui ne répondent de rien; rois inviolables sans cesse violés! la question n'est donc plus entre la liberté et la dictature: elle se trouve posée entre deux sortes de dictatures; celle de l'insurrection et celle du gouvernement.

"Pour ma part, je choisis cette dernière comme moins lourde et moins injurieuse. A la dictature qui vient d'en bas, je préfère une dictature qui vient d'en haut, qui descend d'une région plus pure et plus seraine. Enfin, puisqu'il faut opter entre la dictature du poignard et la dictature du sabre, mon choix est fait; je choisis celle du sabre, c'est la plus noble."

Voilà les extrémités auxquelles se trouvent condamnés les peuples qui ne veulent pas renoncer au principe révolutionnaire, qui ne se sont jamais servi de la liberté que pour détruire.

La dictature du sabre pourra bien, un jour, nous protéger contre la dictature du poignard et de la guillotine, mais après? La dictature ne fonde rien, la dictature n'établit pas des institutions durables, et l'on retombera toujours dans les mêmes périls, si l'on ne donne pas enfin à la force la garantie et la fécondité d'un principe supérieur de moralité, de durée, d'inviolabilité.

"Il est hors de doute qu'en fomentant une démocratie impie ou aveuglée par le fanatisme, les sectes ennemies de l'Eglise, loin de contribuer à l'établissement d'une liberté raisonnable, ont placé les peuples dans l'alternative de choisir entre une licence effrénée ou les facultés illimitées du pouvoir suprême. Cette leçon donnée par l'histoire se trouve confirmée par l'expérience; l'avenir ne la démentira point. L'homme sera d'autant plus digne de la liberté qu'il sera plus religieux et plus moral; il aura d'autant moins besoin d'un frein extérieur, qu'il en trouve un plus puissant dans sa propre conscience. Un peuple irréligieux, immoral, ne saurait se passer de chaque instant de ses droits, il méritera de les perdre."

JACQUES BALMÈS, *Publiciste Espagnol*

"Les hommes qui se nomment philosophes, mais qui dans le fond ne sont que des ergoteurs de profession, viennent nous dire que *les hommes sont heureux lorsqu'ils vivent au gré de leurs désirs*. Rien n'est plus faux; car le comble de la misère pour l'homme, c'est de vouloir ce qui ne convient pas; et le malheur de ne pouvoir atteindre ce qu'on désire, est bien moindre que celui de poursuivre ce qui n'est pas permis d'espérer." (CICERON, *Fragments*, 27, *page* 373 *de l'édition de Fournier*.)

On lit dans l'*Univers*:

"Les RR. PP. Jésuites viennent de faire au bagne de Brest ce qu'ils avaient fait au bagne de Toulon."

Les lecteurs se rappellent les détails que nous donnâmes sur la fameuse retraite du bagne de Toulon dans un précédent feuilleton des *Mélanges Religieux*.

—On sait que Mgr. l'Archevêque de Paris a récemment institué, à l'instar de ce qui se fait à Rome, des conférences générales de tout le clergé du diocèse. La première de ces conférences s'est tenue hier dans l'église de la Magdeleine. Plus de cinq cents prêtres assistaient à cette imposante réunion. Mgr. l'Archevêque de Paris présidait, ayant à côté de lui Mgr. le Nonce. On traite dans ces conférences un point important de morale, sous la forme d'un cas de conscience, dont on donne la solution. Après la part de l'étude, vient celle de la piété. Un entretien spirituel est fait sur un des principaux devoirs de la vie ecclésiastique. Cette institution, s'il faut en juger par le commencement, promet des fruits aussi doux qu'abondants. *l'Univers*.

MÉLANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, MARDI 26 MARS 1850.

Intolérance Religieuse.

Il se rencontre des catholiques, plus philosophes que chrétiens, qui ont sans cesse à la bouche le mot *d'intolérance* pour le jeter comme une injure à la face de leur propre Eglise. Ces gens là parlent sans cesse des Albigeois, de l'Inquisition, de la St. Barthélemi, etc. etc. Ils sont les ardents auxiliaires de nos frères séparés dans cette vieille guerre qui se fait au moyen d'insinuations propres à nourrir les préjugés, la haine et le fanatisme.

Ces catholiques, au reste, ne sont que le chétif écho des clameurs de l'hérésie. Aujourd'hui où il est un fait patent comme la clarté du soleil, savoir, que l'Eglise Catholique est la seule qui souffre persécution dans le monde, les sectes remuantes et rancunières de la Réforme murmurent toujours les mêmes incriminations contre nous. *Le Montreal Witness*, pour un, ressasse ces vilenies dans presque tous ses numéros. Dans sa feuille du 11 courant, il parlait de l'*intolérance papale*—il disait que dans tous les temps le catholicisme (*popery*) avait été l'ennemi de la *liberté religieuse, mentale et politique*—il appelait le *papisme* le "*grand ennemi de la liberté publique—l'ennemi de la liberté civile et religieuse*.

Les protestants sensés sont choqués, sans doute, de ces aboiements du *Witness*. Pour nous, nous nous contenterons, pour toute réponse, de présenter le miroir au *Witness* pour qu'il y voie sa face telle qu'elle est, et pour qu'il apprenne à se mieux connaître. Pour lui prouver qu'il voit une paille dans l'œil de son prochain, pendant qu'il n'apperçoit pas une poutre qui est dans le sien, nous allons lui esquisser la *tolérante* législation des enfants de la Réforme en commençant par les lois passées chez nos voisins des ci-devant colonies anglaises. Nous ne tenons pas à mentionner leur législation contre les catholiques. Tout naturellement, elle dut être la même que dans la Mère-Patrie. Nous allons parler seulement des Actes passés par la secte à laquelle nous présumons qu'appartient le *Witness*, entre les partisans de sectes différentes.

Nous empunterons nos renseignements à une source qui ne sera pas suspecte au Witness, puisque nous allons citer textuellement, autant que possible, l'Historien protestant et Américain des Etats-Unis, Hildreth, dont l'Histoire a été publiée à New-York à la fin de l'année 1849.

Qualifications requises pour etre Voteur, d'apres la premiere Constitution du Massachusetts

Pour jouir de la franchise élective, il était de toute nécessité d'être *membres de l'Eglise*; et, tout prétendant à la qualité de membre de l'Eglise était requis de faire une confession de Foi orthodoxe et de joindre à cela une *expérience* religieuse satisfaisante, dont la partie essentielle consistait en *une certitude intime d'un changement de cœur, et en un vif sentiment de sa justification, comme étant un des Elus de Dieu*.

Hildreth's Hist: of U. S. 1s Vol:—1631.)

Maintenant le lecteur sera, sans doute, bien curieux de savoir comment un *membre de l'église* acquérait l'assurance de sa justification qui seule pouvait lui obtenir les droits de citoyen. Nous en trouvons, dans Hildreth, un exemple qui dispense d'en citer d'autres.

Le Capt. Underhill, héros distingué pour la part active qu'il prit dans le massacre des Indiens, près de la Rivière "*Pequod*" se vantait d'avoir reçu "son assurance" pendant qu'il fumait une bonne pipe de tabac, et que depuis lors il n'avait jamais douté de son bon état et n'en douterait jamais, quand même il tomberait dans le péché.—Helas! trois ans après on trouve ce même Capt. Underhill subissant une pénitence publique à Boston, pour crime d'adultère, et confessant avoir perdu toute son *assurance*.

Contraste offert par une Colonie catholique.

"Un Acte de l'Assemblée du Maryland—Section cinquième--Statue que vû que la pratique de forcer la conscience en matière de religion est souvent dégénérée en conséquences dangereuses, dans les Etats où elle a été adoptée: pour le gouvernement plus tranquille et plus paisible de la Province, et pour mieux maintenir l'amour mutuel et l'union, aucune personne faisant profession de croire en Jésus-Christ ne sera molestée ou exclue à cause de sa religion, ni interrompue dans le libre exercice d'icelle.—Les infractions à cette Section de l'Acte devaient être punies par l'amende et l'emprisonnement," (Hildr: Hist: U. S. 1st Vol. 1649)

Voilà, la tolérance dune Colonie catholique. Voyons, maintenant le contraste dans la conduite des enfants de la Reforme. C'est Hildreth qui va nous le fournir:

Un des premiers Actes du parti Puritain, dit-il, quand il eut gagné l'ascendance, fut de rappeler l'Acte de tolérance ci-dessus, de manière à exclure de ses bienfaits les Papistes et les prélatistes, et de déclarer disqualifiées, soit à siéger (Episcopaliens) dans l'Assemblée ou même à voter pour ses membres, toutes personnes professant la religion catholique. (Hildr. Hist: U. S. 1st. Vol:—1654.)

Nouvelles lois d'Intolérance.

L'apparition de ces chauds enthousiastes (les *Quakers*) dans la Nouvelle Angleterre jeta la theocratie dans la plus grande alarme. Les lois existantes du Massachusetts contre les hérétiques, ne furent pas jugées suffisantes pour la circonstance. Une loi spéciale fut alors passée, dans le préambule de laquelle les *Quakers* étaient dénoncés comme un assemblage maudit d'hérétiques dernièrement apparus dans le monde.

Amener dans la Colonie un *Quaker* connu pour tel, était punissable, d'après cette loi, d'une amende de £100, et il fallait donner la garantie de le transporter de nouveau, sous peine de l'emprisonnement, en cas-Quant au *Quaker* lui-même, il devait être fouetté de vingt coups, envoyé à la maison de correction, et condamné aux travaux forcés jusqu'à ce qu'il fût transporté.—L'importation ou la possession de livres des *Quakers* était strictement défendue; tout livre semblable devait être apporté au magistrat le plus voisin pour être brûlé. L'ac- [illegible] punissable d'amende, et pour une troisième offense, de la maison de correction et du bannissement. (Hildr: H. U. S. (Ibid)—1656.)

Même de telles lois ne furent pas jugées suffisantes. Par une loi de l'année suivante (1657), les amendes précédemment imposées furent augmentées. L'action de recevoir chez soi (*every home entertainement*) un *Quaker* reconnu, fut passible d'une amende de 40s.; tout *Quaker* mâle, outre les pénalités précédentes, devait perdre une oreille sur une première *conviction*, et l'autre oreille sur une seconde condamnation, et les hommes et les femmes, sur une troisième condamnation, devaient avoir la langue percée avec un fer rouge.

Pour mettre fin à l'importunité du retour des *Quakers*, une loi les condamnant à la peine capitale fut passée dans le Massachusetts (1659), et plusieurs *Quakers*, parmi lesquels on compte une femme, subirent la mort par la corde.

Pour prévenir autant que possible la multiplication des cas de mort, la "Cour Générale" voulant essayer tous les moyens, avec autant de douceur que la sûreté le comportait, pourvut par une nouvelle loi à ce que tout vagabond, qui viendrait dans la jurisdiction, fût arrêté partout où il serait trouvé et conduit devant le magistrat le plus voisin; et, après avoir été convaincu d'être *Quaker* par son aveu ou autrement, il devait être livré, par le warrant du magistrat, au constable de la ville, pour être fouetté nu de toute la moitié superieure du corps, attaché derrière une charrette et fouetté par la ville, et de là être immédiatement conduit au constable de la ville voisine, jusqu'aux confins de la jurisdiction, et ainsi de constable en constable jusqu'à la dernière ville, étant fouetté sur chaque confin. Ce procédé en cas de retour, devait être répété deux fois. Les résidents qui se faisaient *Quakers* devaient d'abord être chassés de la jurisdiction, et s'ils revenaient, ils devaient être procédé contre eux comme à l'égard des *Quakers* vagabonds. (Hist: Hildr: U. S.—ibid.—1661.)

Et puis, les tendres miséricordes de ces "Hommes Evangéliques" ne se bornaient pas aux *quakers*. Les Baptistes les partagèrent largement. En voici un exemple. Un certain Clarke, avec deux autres délégués de l'Eglise Baptiste à Newport, rendit visite à un frère baptiste à Lynn, qui vû son grand âge, ne pouvait aller visiter l'église. Ayant osé un dimanche matin donner une exhortation publique, à sa demeure, tous trois furent arrêtés dans l'acte même, et conduits de force, dans l'après-midi, pour entendre le prédicateur de règle, un certain Thomas Cobbett, auteur d'un discours doré, long et vigoureux contre les baptistes. Le jour suivant ils furent envoyés à Boston, où Clarke fut condamné à payer 96 piastres ou à être fouetté. Quelques amis de Clarke payèrent son amende et il fut relâché, avec injonction de quitter la colonie. Crandal, son second compagnon, fut condamné à £5 d'amende et relâché.

Mais son troisième compagnon, Obadiah Holmes, qui s'était récemment converti à la croyance funeste, et dont par conséquent il convenait de faire un exemple, fut condamné à une amende de £30, et à défaut de payement, fut conduit au poteau où l'on fouettait. Comme je sortais de la barre, dit-il, dans une lettre à quelques amis de Londres, je m'exprimai en ces trois mots: "Je bénis Dieu de ce que je suis jugé digne de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus." Là-dessus, continue-t-il, John Wilson (leur pasteur comme ils l'appellent) me frappa devant le siège de la justice, et me maudit en disant "que la malédiction de Dieu ou de Jésus t'accompagne." Etant attaché au poteau pour être fouetté, j'éprouvai une telle manifestation spirituelle, écrit-il, que je fus capable de bien supporter cette peine et que même en quelque sorte je ne la sentis pas, quoiqu'elle fût griève, l'exécuteur, comme le dirent les spectateurs, frappant de toutes ses forces, (et même se crachant dans les mains comme plusieurs l'ont affirmé) avec un fouet à trois branches. Il m'en appliqua trente coups.

Deux des amis de Holmes, pour avoir donné la main au prisonnier après que ce châtiment lui eût été infligé, et avoir dit: "Dieu soit béni," furent arrêtés sur le champ et condamné à l'amende et à l'emprisonnement.

Nous demandons maintenant au *Montreal Witness* si cette législation et cette *tolérance* religieuse de ses co-religionnaires, telle que nous venons de la peindre d'après l'impartialité de l'histoire, ne devrait pas lui inspirer un peu de *vergogne*, et arrêter sa plume, quand il se dispose à nous représenter comme ennemis de la liberté religieuse?

BULLETIN.

Rumeurs et expédients politiques.—Appréciation des faits qui ont déterminé l'élection récente du comité de Halton.—Opposition nouvelle.—Procès d'état.

Il y a peu de jours, le *Herald*, pour le parti duquel et pour le but qu'il cherche à atteindre, la désorganisation du cabinet actuel est une éventualité désirable, affirmait, sur la foi de rumeurs qui, selon lui, auraient eu pour fondement la *notoriété publique* au siège même du gouvernement, que si les rumeurs qu'il signalait étaient seulement *à demi* fondées, Lord Elgin serait obligé, avant qu'il fût long temps, de recomposer un ministère. A cette pure hypothèse, le *Herald* ajoutait cette assertion des plus positives: "*que l'on ait au plutôt recours à un ministère de* "coalition", *est une opinion qui gagne du terrain*." Il disait en outre que MM. McNab, Sherwood et Co., seraient admis dans le cabinet nouveau et auraient leurs sièges à côté de MM. Hincks, Merritt, Taché et Co., et terminait par ces mots:—*Nous verrons ce que nous verrons*! Oui: Mais que verrons-nous?

En tout cela, il y avait moins l'expresssion de ce qui *est*, que de ce que désire le *Herald*. La vérité historique et la cause des vrais intérêts du peuple ont, sans doute, peu à retirer de ces avancés vagues et hostiles à l'état politique actuel... Ces expédients à l'usage de certains partis politiques du Canada, dont nous croyons utile de divulguer l'emploi, rencontrent de légitimes contradicteurs dans la presse. Au sujet de la tactique dont il est question plus haut, nous lisons dans le *Montreal Transcript* ce qui suit:

"Que ces nouvelles soient en grande partie "dénuées de fondement, c'est ce qui importe "peu aux politiques qui *s'ingèrent* en pareille "matière; ils détruisent les ministères l'un "après l'autre, accumulant imposture sur im-"posture, jusqu'à dissoudre finalement le ca-"binet tout entier. Comment former un nou-"veau ministère, qui en composera les roua-"ges, qui le fera fonctionner, voilà ce qui oc-"cupe très peu leur esprit; et c'est là un sujet "de grave méditation pour ceux qui envisa-"gent avec moins de passion et plus de calme "la direction des affaires publiques.

Le *Chronicle* de Québec a lui-même donné au *Herald* l'exemple de cet expédient des hypothèses que tous deux ont adopté. D'après le *Chronicle*, il faudrait croire tout de bon que la défaite de M. Wetenhall au comté de Halton occasionnera soit la dissolution des chambres, soit la formation d'un ministère de coalition. Mais comment une coalition satisferait le pays, c'est ce qu'il ne dit pas; il se tait également sur les chances de parvenir au pouvoir qu'offriraient aux tories des élections générales.

D'ailleurs, cette position critique de notre ministère libéral, imaginaire ou fondée, tiendrait à des causes qu'il est utile de connaître pour se convaincre qu'on ne devrait l'attribuer ni à la politique suivie par le ministère, ni même à l'impopularité réelle de la nomination de M. Wetenhall à l'emploi d'assistant-commissaire des travaux publics. Plus l'opinion d'une majorité des électeurs du comté de Halton sur cet appointement, est un fait important, plus il est convenable de l'apprécier par l'examen des évènements qui l'ont produite. Cette manière de voir qui est commune à tous les organes du parti libéral, semble adopter parfaitement à cette phase de notre situation, susceptible, sans doute, de devenir l'une des plus décisives de notre histoire politique.

Déjà l'on s'est beaucoup récrié contre l'habile intrigue qui, de loin, a préparé le dernier résultat de l'élection de Halton; mais il manque aux narrations qui en ont été publiées, des détails que n'a point oubliés le *Free Press* de London (Haut-Canada), qui est à la source des renseignements, et auquel nous empruntons le recit qu'on va lire.

"L'election de Halton s'est terminée par le rapport de 57 voix de majorité en faveur de M. Hopkins. Presque tous les moyens qui ont servi à amener ce résultat inattendu sont d'une espèce à faire rougir de ce succès le parti qui l'a obtenu. L'on peut toujours s'attendre à des procédés peu délicats aux élections des membres du parlement, car il parait que dans ces occasions plusieurs prennent pour règle que la fin justifie les moyens: mais dans cette circonstance la tactique artificieuse et déshonorante a dépassé les bornes. Les élections ne sont pas dirigées en Canada, peut-être même dans aucun autre pays, de manière à leur faire atteindre pleinement leur fin légitime: l'expression de l'opinion des électeurs sur les matières qui, en de tels cas, sont déférées à leur jugement. Au lieu de leur exposer véridiquement et avec précision le sujet dont il s'agit, en les laissant exprimer une opinion réfléchie, la pratique ordinaire est d'en dérober le mérite à leur attention, et de faire dépendre l'issue de la contestation, du caractère des différents candidats. De là toute faute que l'un d'eux aurait pu commettre en aucun temps dans le cours de sa vie publique, est mise en discussion, reprochée avec insistance, exagérée, et ceci n'est pas le fait des électeurs seulement, mais encore celui des électeurs eux-mêmes, jusqu'à ce qu'enfin l'affaire en arrive à produire le dégoût. Grâce à cette méthode la question dérisive est perdue de vue, et le seul point à régler est de savoir qui est l'homme le plus en faveur auprès des électeurs, ou

---

lu beaucoup d'ouvrages; mais ils ont dédaigné d'ouvrir *ce livre là*!

C'est cependant dans ce livre-là que l'on trouve encore cette page:

"Sauvez-moi! sauvez-moi, Seigneur, parce que les eaux de l'affliction montent et inondent mon âme!

"Je suis tombé dans un abîme, et j'y roule sans trouver de fond!

"J'ai crié, j'ai appelé à mon aide, et ma voix s'est fatigué en cris inutiles; mes regards se sont tournés et vers la terre et vers le ciel, et mes yeux se sont lassés; j'attendais ma délivrance d'en haut, et elle ne m'est pas venue!

"Ma tête a moins de cheveux que je n'ai d'ennemis; et cependant la haine contre moi est injuste.

"Mon Dieu, c'est pour vous que j'ai souffert; mon Dieu, prenez pitié de moi; car à présent me voilà seul; mes frères ne me reconnaissent plus et s'éloignent de moi.

"Les juges dans leurs tribunaux s'élèvent contre moi; et le peuple, dans sa débauche, me prend pour sujet de ses chansons.

"Et moi, Seigneur, j'implore votre secours. O mon Dieu! il est temps de faire éclater votre puissance pour me sauver.

"Que la tempête ne me submerge pas, que je ne sois pas englouti par les flots, et que l'abîme dans lequel je suis tombé ne se referme pas sur ma tête!"

Jamais le malheur a-t-il crié plus fort vers Dieu?... Mais, écoutez, voici la psalmodie lugubre des prêtres qui cesse. Des voix jeunes et pures, argentines et sonores, s'élèvent; ce sont celles des enfants de chœur; elles vont redire les lamentations de Jérémie; de Jérémie, le grand poëte des douleurs!

"Oh! comment cette ville, autrefois si animée de peuple, est-elle maintenant si déserte et si morne?

"Comment la reine des nations, celle que les peuples venaient voir de loin, a-t-elle été rendue semblable à une veuve désolée? Comment la maîtresse de tant de provinces a-t-elle été faite tributaire de l'étranger?

"Toute la nuit elle pleure; et, pleurant toujours, la douleur flétrit son visage, et la marque des larmes reste sur ses joues... De tous ceux qu'elle chérissait, pas un ne pense à elle, pas un ne vient la consoler... Bien plus, ceux qu'elle aimait se sont tournés contre elle.

"Pour se sauver de l'affliction de la servitude, pour échapper à l'esclavage, Juda a quitté sa patrie. Mais le repos qu'il avait perdu, il l'a vainement cherché chez les nations étrangères; elles n'ont fait que se lier ensemble pour le persécuter.

"Les rues de Sion pleurent leur solitude; personne n'y vient plus; personne n'accourt plus aux solennités du temple! Ses portes sont brisées, ses parvis déserts, ses prêtres dans la douleur; et ses vierges, vêtues de deuil, plongées dans l'amertume, gémissent.

"Ses ennemis l'ont terrassée, et se sont gorgés de ses richesses, parce que le Seigneur, irrité de ses iniquités, dans sa justice et sa colère, l'avait condamnée... Ses enfants, encore tout petits, ont été emmenés captifs, frappés, et rudoyés par l'ennemi.

"Jérusalem! Jérusalem! convertis-toi au Seigneur ton Dieu!"

Nous nous trompons fort, ou c'est de la poésie qui laisse bien loin derrière elle toute autre poésie. Et comment en serait-il autrement? Isaïe, Job, David, Jérémie, étaient hommes comme nous, et comme nous avaient pu puiser dans leurs propres malheurs de déchirantes lamentations. Eux aussi avaient été trompés par de faux amis, avaient eu à pleurer sur les morts, et avaient vu la patrie déchoir de sa gloire et de son bonheur. Ainsi, ayant souffert, ils pouvaient avoir appris l'éloquence de l'adversité; mais pour savoir si bien les paroles qui sont comme les sœurs des larmes, comme les gémissements de l'âme, des paroles que toutes les douleurs leur empruntent quand elles veulent faire pleurer sur elles pour devenir interprètes si vrais des grands malheurs dans tous les siècles, chez toutes les nations, il a fallu à Jérémie, à Isaïe, à Job, à David et aux prophètes, d'autres révélations que celles de leur cœur; il a fallu que Dieu les prît pour ainsi dire par la main, et les conduisît dans l'arsenal de ses vengeances, et là, leur montrât tout ce que sa justice avait en réserve pour punir les hommes. Alors, les lamentations ont été proportionnées aux malheurs du passé, du présent et de l'avenir..... Aussi, avec les paroles de Jérémie, toute une nation peut se plaindre et pleurer!

VICOMTE WALSH.

LA SEMAINE SAINTE.

Ici viennent mourir les derniers bruits du monde;
Nautonniers sans étoile, abordez! c'est le port:
Ici l'âme se plonge en une paix profonde,
Et cette paix n'est pas la mort.

Ici jamais le ciel n'est orageux ni sombre;
Un jour égal et pur y repose les yeux:
C'est ce vivant soleil, dont le soleil est l'ombre,
Qui le répand du haut des cieux.

Comme un homme éveillé long-temps avant l'aurore,
Jeunes, nous avons fui dans cet heureux séjour,
Notre rêve est fini, le vôtre dure encore;
Eveillez-vous! voilà le jour.

Cœurs tendres, approchez! ici l'on aime encore;
Mais l'amour, épuré, s'allume sur l'autel:
Tout ce qu'il a d'humain à ce feu s'évapore;
Tout ce qui reste est immortel!

La prière, qui veille en ces saintes demeures,
De l'astre matinal nous annonce le cours,
Et, conduisant pour nous le char pieux des heures,
Remplit et mesure nos jours.

L'airain religieux s'éveille avec l'aurore;
Il mêle notre hommage à la voix des zéphyrs;
Et les airs, ébranlés sous le marteau sonore,
Prennent l'accent de nos soupirs.

Dans le creux du rocher, sous une voûte obscure,
S'élève un simple autel: roi du ciel, est-ce toi?
Oui, contraint par l'amour, le Dieu de la nature
Y descend, visible à la foi.

Que ma raison se taise, et que mon cœur adore!
La croix à mes regards revèle un nouveau jour;
Aux pieds d'un Dieu mourant puis-je douter encore?
Non: l'amour m'explique l'amour.

Tous ces fronts prosternés, ce feu qui les embrase,
Ces parfums, ces soupirs s'exhalant du saint lieu,
Ces élans enflammés, ces larmes de l'extase,
Tout me répond que c'est un Dieu.

Favoris du Seigneur, souffrez qu'à votre exemple,
Ainsi qu'un mendiant aux portes du palais,
J'adore aussi de loin, sur le seuil de son temple,
Le Dieu qui vous donne la paix.

Ah! laissez-moi mêler mon hymne à vos louanges!
Que mon encens souillé monte avec votre encens.
Jadis les fils de l'homme aux saints concerts des anges
Ne mêlaient-ils pas leurs accens?

Du nombre des vivans chaque aurore m'efface;
Je suis rempli de jours, de douleurs, de remords.
Sous le portique obscur venez marquer ma place,
Ici, près du séjour des morts!

Souffrez qu'un étranger veille auprès de leur cendre.
Brûlant sur un cercueil comme ces saints flambeaux,
La mort m'a tout ravi; la mort doit tout me rendre;
J'attends le réveil des tombeaux!

Ah! puissé-je près d'eux, au gré de mon envie,
A l'ombre de l'autel, et non loin de ce port,
Seul, achever ainsi les restes de ma vie
Entre l'espérance et la mort!

DE LAMARTINE.
(Méditations.)

qui jouit personnellement de la plus grande influence. Les motifs malhonnêtes qui font *agir un certain* nombre d'électeurs et les manœuvres fallacieuses mises en usage pour capter leurs votes, ôtent beaucoup de sa valeur à toute opinion que l'on suppose être manifestée par une élection. A cela nous ne voyons d'autre remède que celui de dessiller les yeux au peuple, ce qui, nous sommes heureux de le penser, s'opère rapidement.

L'histoire de l'élection de Halton va être brièvement racontée :

M. Cameron pour des raisons qui ne sont pas encore *parfaitement* connues du public,—et qui ne pourront l'être avant la réunion du *Parlement*,—renonça à son office d'assistant-commissaire des travaux publics, en déclarant que cette charge était superflue ; et qu'il convenait de faire épargne pour le public du salaire qui y était attaché. Le gouvernement lui donna pour successeur M. Wetenhall. Tout cela procédait de la trame haineuse d'un parti d'hommes qui, quoique réformistes depuis longtemps, étaient à peine disposés à donner leur approbation à un seul acte du ministère. Ils dénoncèrent comme une criminelle profusion de l'argent public le maintien d'une charge que M. Cameron avait déclarée inutile, et *poussèrent le cri populaire de retranchement*. On tenta tous les efforts pour empêcher la réélection de M. Wetenhall. Ne regardant à rien dans leur animosité à combattre et renverser le ministère, ils trouvèrent l'instrument qu'il leur fallait dans M. Hopkins qui en 1844 avait été ignominieusement repoussé de ce même parti qui maintenant lui accordait son énergique appui. Ils ne disaient rien et n'avaient rien à dire en faveur de M. Hopkins. Ils avaient pour but d'embarrasser les ministres, de les faire décheoir dans l'estime publique, et si un manche à balai *avait pu servir à cette fin, ils l'auraient député* à la chambre. Sans s'occuper du tort qu'ils feraient à M. Cameron comme homme public (et ils lui ont fait le plus grand tort), ils le gagnèrent à se transporter à Halton pour y employer *ostensiblement* son influence dans l'intérêt de M. Hopkins, mais *au fond* par opposition au ministère avec qui il (M. Cameron) avait eu querelle ; lui, avec un manque singulier de tact, s'y prêta, et, lorsqu'ils eurent tiré parti de lui, ils multilèrent son discours, et lui attribuèrent des paroles qu'il soutint n'avoir pas dites. Ces faits ne doivent surprendre *personne. Mais en quoi ont-ils fait* cas de M. Cameron ? son influence sur le peuple leur pouvait-être utile : ils en ont fait usage, et cela a profité à leur entreprise. Ils verront, à leur désappointement et à leur regret, qu'ils ont détruit une influence dont ils se seraient bien trouvés plus tard, s'ils eussent été plus attentifs à la conserver.

La conduite de M. Hopkins lui-même est loin d'avoir été sans reproche. Lorsqu'on l'accusa d'adhérer au parti de la " Ligue," il le nia avec assurance. Cependant le fait a été prouvé depuis. Il affirma qu'en 1844 M. Wetenhall écrivit à M. Dunn pour engager ce dernier à se porter candidat à Halton, et le pria ensuite par une autre lettre de n'en rien faire. M. Wetenhall a *formellement nié depuis avoir jamais écrit une pareille lettre*. M. Hopkins affirma de plus que certaines personnes qui lui étaient opposées en 1844, apposèrent (en d'autres termes, contrefirent) la signature de M. Baldwin au bas d'une lettre par laquelle ce monsieur exprimait l'opinion que MM. Hopkins et Norman devaient abandonner la lutte Electorale à Halton, et M. Wetenhall y être le seul candidat dans l'intérêt réformiste. M. Baldwin a déclaré qu'en effet il avait écrit et signé cette lettre. Ces faussetés furent habilement mises en circulation les derniers jours qui précédèrent l'élection, et le succès de M. Hopkins fait voir assez quelle influence elles eurent pour la déterminer à son avantage.

Il n'est pas indifférent de remarquer que plusieurs conservateurs qui ont voté pour M. Hopkins, n'en peuvent assigner d'autre raison que le plaisir de mettre à profit cette occasion d'embarrasser le ministère. Soutenir qu'étant en faveur de la réduction des dépenses, ils n'ont ainsi voté que par le motif qu'ils désapprouvaient la nomination de M. Wetenhall à un emploi déclaré superflu par M. Cameron, est soutenir ce que peu de personnes admettront. En quel tems les tories ont-ils jamais tenté d'opérer des réductions économiques ? En quel tems ont-ils pris pour guide l'opinion de M. Cameron ou celle de tout autre réformiste ? Le cri de *retranchement* n'a été dans cette occasion qu'un piége à canards ; ce que personne n'ignore."

L'élection de Halton est terminée à peine, qu'il paraît surgir contre le ministère une autre sorte d'opposition formée par un parti " nouveau, né du parti libéral Haut-Canadien," lequel " agite des questions nouvelles, pour le Bas-Canada du moins, des questions qui peuvent bouleverser la société canadienne tout entière." C'est ainsi que le *Journal de Québec* du 21 désigne ce parti nouveau qui a pour organe l'*Examiner* de Toronto, pour motifs les questions les *réserves du clergé* et des *rectoreries*, et pour système le *tout ou rien*, cette plaie de tous les systèmes passés ou présents. Le *Journal de Québec* leur demande à cette occasion : " les chefs politiques ont-ils manqué à l'attente raisonnable du pays ? ont-ils reculé devant une seule des mesures importantes du parti qui pouvaient s'accomplir dans les limites d'une seule session ? ont-ils manqué à la foi de leurs engagemens solennels vis-à vis des colléges électoraux ?"— Mais ce langage sera-t-il entendu ?

Les accusés d'avril pour l'incendie du parlement ont été acquittés par le jury d'accusation de la cour criminelle de Montréal au nombre de cinq : Alfred Perry, accusé principal, Joseph Ewing, Donald Murray, John Maydell et Isaac Aaron, comme ses complices ; les autres ont à *subir leur procès. Quelques journaux* ont cru voir des *procès d'état* dans ces affaires tristement célèbres.

N. B. Nous n'avons jamais pensé que M. Hopkins fût un candidat annexioniste ; mais nous devions dire peut-être que cette opinion avait été entretenue, du moins pour un temps, par un journal du Haut-Canada, que nous ne retrouvons pas en ce moment sous notre main, et aussi par un nombre de partisans de l'annexionisme en-dehors de la presse.

Album Littéraire et Musical de la Minerve ; livraison de Février—propriétaire : Ludger Duvernay. Bureau de la Minerve, N°. 15 Rue St. Vincent, Montréal.

Chaque mois nous met en mains une nouvelle livraison de l'*Album de la Minerve*, et chaque mois nous met aussi la plume à la main pour en dire quelques mots. C'est peu de choses il est vrai qu'un pamplet de 32 pages par mois, remplies de nouvelles, de feuilletons, légendes, etc. ; pourtant nous nous réjouissons toujours en les recevant et voici pourquoi. On est bientôt fatigué d'une lecture assidue de journaux politiques et surtout de politique locale, qui est toujours traitée sur un ton plus au moins acerbe. On se fatigue aussi bientôt de cette littérature empoisonnée qu'on nous y donne à fort s doses, et qu'on y met toujours à dessein pour tenter le jeune âge et le rendre aussi méchant que soi. Mais quand on met la main sur des épisodes charmants, des récits enchanteurs, de la poésie douce et pure ; oh ! alors on se sent comme rafraichi ; on est tenté de se dire : Il fait bon ici ; faisons y notre demeure. Tel est depuis longtemps le cas à la réception de l'œuvre périodique dont nous parlons. On nous permettra donc d'en dire encore quelques mots ; la saine littérature ne saurait être trop encouragée.

Cette livraison commence, comme celles qui l'ont précédée, par un chapitre de l'Histoire si palpitante d'intérêt que nous fait de Napoléon et de son armée M. Marco de St. Hilaire. Ce sont de ces pages qu'on ne peut trop reproduire, parcequ'on les lit toujours avec un plaisir nouveau. Quant à l'aimable nouvelle intitulée " *Julie*," bien des jeunes filles et (qu'on nous passe le mot) bien des *vieilles* filles devraient l'étudier et la méditer ; elles y apprendraient ce qu'est le devoir et ce qu'est l'amour filial. Dans le cours de cette lecture, elles se sentiraient peut-être plus d'une fois attendries ; oh ! alors, qu'elles laissent couler librement leurs larmes ; elles ont bien de la chance de pouvoir pleurer ; c'est un bienfait dont tout le monde ne jouit pas.

Le pélérinage d'un historien continue à mériter une place distinguée dans l'*Album*. Il fait connaître une foule de détails de mœurs qu'on trouverait difficilement ailleurs en un cadre aussi resserré, et qui sont bien propres à faire connaître les coutumes et le caractère des peuples que l'histoire rencontre sur sa route. Nous disons la même chose des " Mœurs et histoire d'Allemagne ;" ce sont des pages instructives, intéressantes et agréables.

L'*Album* nous fournit aussi dans cette livraison un nouveau *Drame* pour le *spectacle en famille*. Le sujet est très morale sous tous les rapports ; on y voit du commencement à la fin que les dedains du riche envers le pauvre et du puissant envers le faible, s'ils humilient le malheureux, ne servent jamais à ceux qui les emploient, car " on a souvent besoin d'un plus petit que soi." Que de personnes devraient lire ce petit drame ! elles s'y verraient comme dans une glace, mais avec l'avantage d'y voir la figure de celles auxquelles elles ne ressemblent malheureusement pas. C'est un excellent moyen de se faire à soi-même un cours de morale, et nous savons plus d'un qui s'en est bien trouvé.

Les Sapins sont une pièce de vers par Pierre Dupont ; c'est faible et sans couleurs. Nous ne pouvons dire de même de la Revue scientifique ; elle mérite d'être lue. Pourtant nous conseillons fort de n'employer ces *bains de plomb fondu* qu'avec une grande réserve ; leur usage *habituel pourrait* devenir nuisible. Toute fois que chacun consulte ses dispositions.

Une *suite du Décaméron* ne manque pas de vérité et de justesse ; elle peut servir de miroir à bien des gens.

Enfin nous en venons à de la littérature du pays. Ce sont les *Sucreries Canadiennes* par A. Gérin-Lajoie, Ecr., avocat de cette ville. C'est une Epître en vers. dans laquelle M. Lajoie s'essaie à dépeindre les plaisirs et les joies du " temps du sucre," et il s'acquitte de sa tâche avec ce talent et cette justesse de couleurs dont il donne des preuves si jeune encore, puisque c'est au collège même que M. Lajoie a composé cette tragédie du " jeune Latour" dont la presse a parlé avec tant d'avantage. Nous regrettons que ce jeune monsieur ne se livre pas d'avantage à sa verve poétique. Il laisse dormir sa muse, comme si elle en pouvait plus rien lui suggérer. Il semble avoir pris depuis longtemps la détermination de suspendre sa lyre, et de laisser d'autres chanter à sa place. Il a tort en cela et grandement tort. Il doit à son pays de ne pas se taire, quand personne encore n'a célébré ses fleuves et ses campagnes, ses hameaux et ses villes, ses vallées et ses montagnes. M. Lajoie ne saurait nous savoir mauvais gré de le rappeler au devoir ; et dût-il s'en fâcher nous lui dirions encore et sur tous les tons : " Contez-nous quelques unes de ces fêtes champêtres que vous contez si bien et que vous affectionnez tant.

L'Economie domestique a encore trouvé sa place dans cette livraison, et se fait suivre d'un Rebus comme d'ordinaire. Cette fois nous ne donnerons pas le mot de l'énigme ; mais nous dirons à certains hommes : n'est-il pas vrai que " bien souvent..... la souffrance a soumis l'homme sur qui la vertu n'avait pu assurer son empire ?" La réponse étant affirmative ; nous ajouterons : " *Devinez le Rebus.*"

La chansonnette " L'Epouse Aveugle" n'est pas mal pour les paroles ; mais nous doutons fort que nous puissions en dire autant de la musique. C'est *sans doute* notre mauvais goût qui nous fait porter ce jugement ; d'ailleurs que chacun juge pour soi.

Et pour finir sans péroraison, nous demandons pardon de notre longueur et nous souscrivons:

Communiqué.

Nouvelles Religieuses.

Tyrannie atroce contre l'Eglise en Suisse.— On écrit à la *Gazette de Lyon* :

Suisse, le 4 février 1850.

" L'hostilité de nos radicaux contre l'Eglise catholique se manifeste de jour en jour d'une manière plus décisive ; les hommes dévoués à la religion de leurs pères commencent à concevoir les craintes les plus sérieuses sur l'avenir.

" Dans le diocèse de Lausanne le gouvernement de *Fribourg* vient de *fermer* le *séminaire épiscopal* et de supprimer les *cours théologiques* du *lycée* cantonal.

" Dans le diocèse de Bâle, le gouvernement de *Soleure* vient d'accepter la même proposition, au sujet de l'*école théologique* qui existe depuis des siècles dans cette ville.

" Ainsi, dans les deux résidences épiscopales de Lausanne et de Bâle (à Fribourg et à Soleure), il n'y aura plus d'instituts pour former des jeunes prêtres ! Pour saisir la portée de cette suppression il faut considérer : 1° que les diocèses de Lausanne et de Bâle forment à peu près la *moitié* de la Suisse catholique ; 2° que les instituts théologiques de Fribourg et de Soleure ne sont pas soutenus par le budget du Gouvernement, mais qu'ils proviennent des *fondations* particulières appartenant en grande partie aux anciens colléges des Jésuites ; 3° que les gouvernements se proposent de profiter de ces fondations théologiques pour envoyer quelques étudiants aux universités allemandes, afin d'y apprendre la théologie *allemande*.

" Je vous laisse juger de l'avenir de notre clergé, s'il doit se former de cette manière sans la moindre participation et surveillance de la part des évêques, car, remarquez bien, c'est le *gouvernement radical* qui veut désigner aux candidats de la théologie l'Université qu'ils doivent fréquenter en Allemagne. On ne veut accorder aux évêques pas même une influence sous ce rapport.

" *P. S.* Mgr Marilley, au moment d'entrer en prison, avait nommé M. Jendly, vicaire-général, pour le canton de Fribourg. Le gouvernement de ce canton vient de notifier à M. Jendly qu'il ne le reconnaîtra plus comme *vicaire-général*. Il faut donc s'attendre à de nouvelles vexations contre le clergé, qui naturellement doit obéissance au vicaire de l'évêque et qui se verra obligé de résister aux ordres du Gouvernement sous ce rapport. Probablement le Gouvernement fera alors le procès à *tous les curés*."

(*Extrait des journaux du pays.*)

Tenure seigneuriale.

En conséquence de l'avis public, inséré dans les journaux de cette ville par F. Lemieux, écuyer, M. P. P. à la requisition des censitaires du comté de Dorchester, invitant les citoyens du district de Québec à s'assembler pour prendre en considération les questions relatives à la réforme des abus de la tenure seigneuriale, ainsi que pour aviser aux moyens de parvenir à son entière abolition, mercredi, le 20 du courant, à 11 heures A. M., un grand nombre de délégués de différentes paroisses du district de Québec se réunirent à l'ancien Hôtel du Parlement.

F. Lemieux, écuyer, M. P. P. fut appelé à la présidence, les Lieut. Colonel A. Turgeon et Et. Dallaire furent nommés vice-présidents, T. Fournier, écuyer, avocat, et J. A Chassé, écuyer, notaire, de Sainte-Marie, furent priés d'agir comme secrétaires.

L'assemblée étant régulièrement organisée, le président exposa le but de la réunion dans un éloquent discours qui fut souvent applaudi, et dans lequel il fit ressortir tous les abus et les injustices de la tenure seigneuriale. Après lui, MM. A. Turgeon, N. Aubin et T. Fournier portèrent la parole sur le même sujet. Le président commenta ensuite et soumit à la considération de l'assemblé les rapports et les projets de loi déclaratoire adoptés par la convention du district de Montréal sur la tenure seigneuriale, et les résolutions suivantes furent proposées et adoptées à l'unanimité :

Qu'un comité de neuf personnes, avec pouvoir de s'adjoindre des membres soit nommé pour prendre en considération le projet de loi déclaratoire adopté par la convention du district de Montréal au sujet de la réforme de la tenure seigneuriale, et de le modifier suivant les vues de cette assemblée, et que ce projet de loi, après avoir été publié dans les journaux français et anglais de cette ville, soit remis à François Lemieux, écuyer, représentant du comté de Dorchester, le priant de s'entendre avec P. Davignon, écuyer, M. P. P., pour faire passer cette mesure à la prochaine session du parlement ; que le comité soit aussi chargé d'aviser aux moyens les plus convenables de parvenir à l'abolition totale des droits seigneuriaux, et de suggérer en même temps les moyens d'empêcher à l'avenir la création de ventes et redevances foncières, annuelles et perpétuelles sur la propriété immobilière ; enfin que les messieurs suivants forment le dit comité : F. Lemieux, écuyer, M. P. P. Et. Dallaire, écuyer, lieut. colonel de milice, A. Turgeon, écuyer, lieut-colonel de milice, S. Larochelle, écuyer, capitaine de milice, J. N. Chassé, écuyer, notaire, Ronald McDonald, écuyer, rédacteur du *Canadien*, N. Aubin, écuyer, T. Fournier, écuyer, avocat.

Proposé par S. Larochelle, écuyer, capitaine de milice, secondé par R. McDonald, cuyer.

Que les remerciments de cette assemblée soient votés à F. Lemieux, écuyer, M. P. P. pour l'habileté avec laquelle il a présidé cette assemblée, ainsi que pour le zèle qu'il a développé pour la convoquer, et que des remerciments soient aussi votés aux vices-présidents et aux deux secrétaires.

F. Lemieux,
Président,

T. Fournier, } *Secrétaires.*
J. N. Chassé, }

Québec, 30 Mars 1850. *Canadien.*

(Du *Journal de Québec.*)

A la séance de mardi le 19 de " l'association de Québec pour la défense et la conservation des bons principes sociaux et politiques et pour la discussion et l'avancement des intérêts matériels du pays." Il a été résolu unanimement sur motion de M. Chs. Lortie, secondé par M. Gabriel Valois.

" Que cette association est d'opinion que la somme de £7,000 offerte par les commissaires des chemins à barrières pour le pont Dorchester est de beaucoup trop considérable, le prix actuel de la main-d'œuvre et des matériaux étant tel qu'avec moins que cette somme on peut maintenant faire ériger deux ponts neufs sur la rivière Saint-Charles ; et qu'en outre deux ponts sont devenus indispensables pour rencontrer les besoins présents de Québec et des campagnes environnantes."

Louis Provost,
Président.

Joseph Lefebvre,
Secrétaire

(*De l'Echo des Campagnes.*)

Dans notre dernier numéro nous avons annoncé qu'une foule considérable d'habitans du Comté d'Yamaska s'était réunie à St. François et avait empêché les Conseillers de siéger ; un *correspondant* de ce Comté nous écrit ce qui suit :

" Les membres du Conseil de la Municipalité, suivant leur devoir, se sont rendus à leur poste pour siéger. Alors la salle des séances s'est trouvée encombrée par une foule d'hommes d'environ 3 à 400 de St. François et de la Baie-du-Febvre. Dès que le Conseil a été ouvert les cris de : Plus de Conseil ! . . . . . Plus d'Ecoles ! . . . . . Le peuple n'en veut plus ! . . . . C'est son malheur ! . . . . Et cette foule diabolique s'adressant aux Conseillers, criait à tu-tête : *Retirez-vous ! . . . . Livrez-nous de suite les papiers et les livres du Conseil et des Ecoles* ! Le tout accompagné de jurons épouvantables. Il a été impossible de calmer la foule. C'est pourquoi les Conseillers se sont dispersés sans procéder. Les livres et papiers n'ont pas été touchés, mais tout a été cassé et brisé dans la salle du Conseil. De là il est évident que si les autorités n'étendent pas leurs bras de fer sur de semblables coupables, les lois comme la sécurité des citoyens seront bientôt mis au nombre des jouets d'enfants."

Nouvelles et Faits Divers.

Le nommé Olivier Henrichon, qui avait causé la mort du jeune fils de M. Guilbault, en lui lançant imprudemment une pelle de fer qui l'atteignit à la tête, a été acquitté d'une accusation de meurtre pour ce fait, la semaine dernière par le jury de la cour criminelle de Montréal.

L'*Ami de la Religion et de la Patrie* annonce à la date du 20, qu'il cessera désormais de paraître pour faire place à l'*Ordre Social* dont la publication aura lieu le 28 du courant.

—M. P. Fleming, ingénieur civil, prétend avoir résolu le grand problème de la *quadrature du cercle*. Il se propose de publier une " série de propositions propres à établir la démonstration géométrique des principes qui servent de bâse à sa découverte, accompagnées de planches en taille-douce." M. Fleming habite depuis longues années le Canada où il s'est acquis de la réputation dans sa ligne.

—La cour des Plaidoyers communs de Toronto a décidé que les conducteurs des malles royales dans le Haut-Canada sont exempts du péage des barrières sur les chemins publics qu'ils parcourent. Cette décision a été rendue par le juge en chef sur la poursuite d'un collecteur du péage contre Thompson et Miller propriétaires de la ligne des diligences entre Toronto et le Holland Landing.

Un journal de Berne annonce que les réfugiés ne seront pas tenus de quitter la Suisse. Mais, d'autre part le *Constitutionnel* assure que M. Mazzini a été sommé de partir et a obéi.

Nouvelles d'Europe.

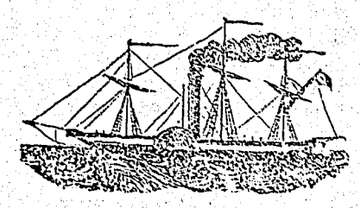

ARRIVEE DU *NIAGARA*.

N'ayant pas encore reçu nos journaux d'Europe, nous nous bornerons à dire un mot des nouvelles transmises par le télégraphe, samedi.

ANGLETERRE. La situation politique n'offre aucun intérêt nouveau.

FRANCE. Le 26 février, jour anniversaire de la révolution de 1848, il s'est passé sans troubles.—Il paraît que la France et la Russie s'accordent parfaitement sur la question Grecque.—La flotte Française dans le Levant a fait voile, dit-on, pour les côtes de la Grèce.

La conduite de Lord Palmerston à l'égard de la Grèce est le sujet de réflexions sévères en Angleterre.

La Russie a fait faire de fortes remontrances au gouvernement Britannique, et paraît disposée à soutenir le roi Othon par les moyens nécessaires pour garantir l'indépendance de la Grèce.

NAISSANCE.

Aux Trois-Rivières, le 15, la Dame de Pierre-Edouard Vézina, Ecr., avocat, à mis au monde une fille.

A St. Zotique du Côteau landing, le 15, la Dame de C. Spénard, Ecr., notaire, a mis au monde une fille.

DÉCÈS.

En cette ville, le 23 du courant, Frs. Ricard, Ecr., à l'âge de 65 ans. Après une vie laborieuse remplie de bonnes œuvres et de grands travaux par lesquels il s'était acquis une belle fortune, il quitte cette pauvre vallée et laisse pour déplorer sa perte une épouse éplorée et deux enfants inconsolables. Citoyen probe, homme vertueux, il était un exemple de ce que peuvent la vertu et la religion sur un homme du monde. Nullement ambitieux, il ne chercha jamais aucune place que sa fortune ou sa position pouvait lui procurer ; au contraire, il refusa toutes celles qui lui furent offertes, il se plaisait à agir dans l'ombre, avec humilité et sans ostentation. L'ami du pauvre et des institutions charitables, il les aida des deniers de ses sueurs et de ses fatigues.

Il souffrait depuis près de vingt années, mais surtout depuis trois ans, qu'il était presque toujours alité, de la maladie cruelle qui l'a emporté au tombeau. Il supporta avec une patience héroïque toutes ces épreuves de la main divine. Jamais, même dans l'excès de sa douleur, un murmure ne s'est échappé de ses lèvres, tout chez lui était un acte d'abnégation et de pleine résignation à la volonté de Dieu. Aussi il fut prêt, quand Dieu l'exigea, à exhaler son âme purifiée dans le creuset des plus grandes souffrances.

Ses parens et ses amis en conserveront longtemps le précieux souvenir embaumé de la douce pensée de la mort d'un homme juste.—Com.

A Berthier, le 21, à l'âge de 72 ans, après une longue et douloureuse maladie, Dame Marie-Louise Decoigne, veuve de feu Louis Gauthier, Ecr.

A Québec, le 19 Dame Louise Tardif, épouse de M. Ferdinand Sansoucy, âgée de 35 ans.

Au presbytère de St. Jean Chrysostôme le 16, après une longue et très-pénible maladie, soufferte avec résignation, Dame Marie-Reine Beaumont, épouse de M. Etienne de Varennes.

NATIONAL LOAN FUND ASSURANCE SOCIE

SOCIÉTÉ NATIONALE D'ASSURANCE

SUR LA VIE

DE

LONDRES.

CAPITAL — UN DEMI MILLION STERLING.

Bureaux 26 CORNHILL, LONDRES.
17 GRANDE RUE ST. JACQUES, MONTREAL.

BUREAU LOCAL.

BENJ. HOLMES, Ecr., Président.
A. LAROCQUE, Ecr. | E. R. FABRE, Ecr.
H. L. ROUTH, Ecr. | W. LUNN, Ecr.

MEDECINS CONSULTANS.
F. T. BADGLEY, Ecr., M. D.
H. PELTIER, Ecr., M. D.

F. R. STARR, ECR., AGENT GENER. POUR L'AMERIQUE BRITANNIQUE DU NORD.

LES avantages que cette Institution offre au public sont nombreux et importants, et les taux d'assurance aussi réduits que la sureté des assurés et de la société le peuvent permettre.

Voici quelques-uns des avantages tous particuliers qu'offre cette société à ses assurés :

1°. Une moitié de la prime des cinq premières années peut être payée par les billets promissoires des assurés eux-mêmes.—Ces Billets peuvent ne pas être *payés*, mais ils peuvent demeurer à intérêt entre les mains de la société, et à la mort de l'assuré le montant en sera déduit de celui de la police d'assurance.

2°. On ne fait rien payer pour les droits de Timbre ni pour l'examen médical.

3°. Les Bonus sont repartis annuellement entre les assués, soit en réduction dans le taux de la prime annuelle, ou en augmentation de la somme assurée—et cela au choix que pourra faire connaitre annuellement l'assuré, après avoir été assuré pendant quatre années, à la quelle époque le Bonus pour les dites quatre années lui sera payé—et de là tous les ans.

4°. On allouera 30 jours de grâce pour le payement annuel de la prime de police, c'est-à-dire, que la police ne sera pas périmée si le payement s'en fait pendant les trente jours qui suivent celui où ce payement annuel aurait dû être fait.

5°. Un bureau général pour l'Amérique Britannique du nord ayant été établi EN CETTE VILLE les assurances seront acceptées par l'AGENT GENERAL et les polices émanées de suite.

Le bureau s'assemblera régulièrement au local indiqué ci-bas, et les affaires pour cette province y seront conduites de suite au grand avantage des assurés. Un des médecins consultants se trouvera au bureau tous les jours.

On accordera des prêts et on payera les polices expirées de suite au dit bureau sans référence ailleurs.

On pourra se procurer des brochures explicatives de tout ce qui a rapport à cette association, de même que des formules en blanc et toutes informations quelconques au bureau 17 GRANDE RUE ST. JACQUES, A COTÉ DU BUREAU DE POSTE.

F. CAMPION,
Agent pour la ville.

Montréal, 12 Mars 1850.

CURRICULUM LATINUM

AD USUM JUVENTUTIS.

LES Soussignés viennent de publier, sous ce titre, deux volumes élégamment reliés et contenant un choix des principaux Classiques latins, en prose et en vers. Le volume de prose contient les extraits suivants :

Extraits de Cornelius Nepos.
Les 3e et 4e livres de Quinte-Curce.
Quatre livres des Commentaires de César.
Cicéron sur la *Vieillesse*.
Cicéron sur l'*Amitié*.
Vie d'Agricole, par Tacite.
Prix 6s 3d.

Les mêmes extraits se vendent séparément, à des prix qui varient depuis 9d. jusqu'à 1s. 9d.

Le volume de Poésie contient :

Les 3 premiers Livres de l'Enéide.
Les Géorgiques de Virgile.
Les Odes d'Horace.
Les Fastes d'Ovide.
Prix 5. 6d.

Lesdits sépas se vendent 1s. 6d. ou 1s 9d.

Armour et Ramsay.

AVIS

AUX ENTREPRENEURS D'EGLISES.

Messieurs les Syndics de la nouvelle Eglise de Saint-Césaire, comté de Saint-Hyacinthe, recevront des soumissions pour achever les tours et les clochers de la dite Eglise de ce jour au commencement d'avril prochain. Les ouvriers qui désirent entreprendre ces ouvrages pourront examiner le modèle en bois et le plan sur papier, faits par M. Morin, Architecte, résidant à Montréal, et qui sont chez ce Monsieur.

Celui qui suggèrera la manière la plus solide, la plus conforme aux regles de l'art, de parachever les tours et les clochers de la dite Eglise, et qui donnera les meilleures garanties, avec des termes de paiement qui pourront s'accorder avec les moyens à la disposition des dits Syndics, aura l'entreprise. Toutes les propositions, suggestions, et plans devront être adressés francs de port au soussigné.

St. Césaire, 5 Mars 1850.

L. Turcot, Ptre.

TABLEAU DES COURS DE JUSTICE,

D'APRÈS LES NOUVELLES LOIS DE JUDICATURE, 12 VICT. CHAP. 37, 38, 39.

Cour du Banc la de Reine.		JANV.	FEVR.	MARS.	AVRIL.	MAI.	JUIN.	JUIL.	AOUT.	SEPT.	OCTO.	NOV.	DEC.
Comme Cour d'Appel...	Québec.....	7-18						1-12					
	Montréal.....			1-12							1-12		
Comme Cour Criminelle.	Québec.....	20-						14-					
	Montréal....			14-							14-		
	Trois-Riv ...		2-							11-			
	Sherbrooke..		12-							1-			
COUR SUPERIEURE. (a)													
Québec et Montréal.....					1-20					1-20			1-20
Trois-Rivières			12-25				1-14					1-14	
Sherbrooke.....		20-31						16-27					
COUR DE CIRCUIT. (b)													
District de Québec.	Québec *												
	Rimouski.....	19-28				19-28				19-28			
	Kamouraska..		1-10				1-10				1-10		
	St. Thomas...		13-22				13-22				13-22		
	Leeds.....		16-25				19-28				20-29		
	Beauce			1-10				1-10				1-10	
	Lotbinière.....			13-22				13-22		7-16		13-22	
	Portneuf	7-16				7-16							
	Saguenay.....			1-10				1-10			1-10		
District de Montréal.	Chicoutimi ‖												
	Montréal *												
	Berthier.....	21-30				21-30				21-30			
	L'Assomption			1-10				1-10				1-10	
	Terrebonne...			12-21				12-21				12-21	
	Deux-Montag	7-16				7-16				7-16			
	Ottawa.....	20-29				20-29				20-29			
	Vaudreuil							1-10				1-10	
	Beauharnais ..			1-10				12-21				12-21	
	St. Jean.....		10-19	12-21			10-19				10-19		
	Missiskoui....		21-30				21-30				21-30		
	St. Hyacinthe.		10-19				10-19				10-19		
	Richelieu.....		21-30				21-30				21-30		
District des Trois-Rivières.....	Trois-Rivièr †												
	Sherbrooke ‡												
District d St François...	Richmond...			10-19						10-19			
	Eaton.....					1-10						1-10	
	Stanstead ..					15-24						15-24	

La Cour du Banc de la Reine.—Un Juge-en-chef et trois Juges puisnés.—*La Cour Supérieure.*—Un Juge-en-chef et neuf Juges puisnés.—*La Cour de Circuit.*—Neuf Juges.

(*a*) La Cour Supérieure prend connaissance de toutes poursuites au-dessus de £50, cours actuel, et a des séances hebdomadaires pour certains objets, causes ex parte, motions, e c,

(*b*) La Cour de Circuit prend connaissance de toutes poursuites jusqu'à £50, cours actuel.

* La Cour de Circuit, pour les Circuits de Québec et Montréal, respectivement, devra siéger à Québec et à Montréal, respectivement, les derniers six jours juridiques de chaque mois de l'année, le mois d'août excepté.

† La Cour de Circuit, pour le Circuit des Trois-Rivières, devra siéger aux Trois-Rivières, les derniers six jours juridiques des mois de mai, juin, septembre, novembre et décembre, chaque année.

‡ La Cour de Circuit, de Sherbrooke, devra siéger à Sherbrooke, les derniers six jours juridiques des mois de février, mars, juin, septembre et octobre, et les premiers six jours juridiques du mois de décembre, chaque année.

‖ La Cour de Circuit, de Circuit pour le Chicoutimi, devra siéger à Chicoutimi, les six derniers jours juridiques des mois de janvier, février, mai, juin, septembre et novembre, chaque année.

MARCHÉ BONSECOURS.

Jeudi, 14 Mars 1850.

PRIX DES DENRÉES.

	s.	D.		s.	D.
Blé par minot,	4	6	à	5	0
Avoine par minot,	1	3		1	4½
Orge do do	2	2		2	3
Pois do do	2	3		2	9
Sarrasin do do	1	6		1	8
Seigle do do	2	0		2	3
Graine de Lin par minot,	4	0		5	3
Patates do do	1	3		1	8
Fèves, d'Amérique par minot,	4	0		5	0
do du Canada do do	6	0		6	8
Miel par livre,	0	4		0	5
Bœuf do do	0	2		0	5
Mouton par quartier,	1	6		5	0
Agneau do do	1	0		2	6
Veau do do	2	6		10	0
Lard par livre,	0	3		0	4
Beurre frais par livre,	0	9		0	10
do salé do do	0	6		0	7
Fromage do do	0	4		0	5
Saindoux do do	0	6		0	6½
Sucre d'érable do do	0	4		0	4½
Œufs par douz,	0	0		0	9
Dindes (vieux) par couple,	0	0		7	6
Dindes (jeunes) do do	3	9		5	0
Oies do do	4	0		5	0
Canards do do	1	8		2	6
Poules do do	2	0		2	6
Poulets do do	1	3		2	0
Perdrix do do	0	0		0	0
Pigeons, do do	0	7½		0	10
Pommes par quart,	10	0		20	0
Oignons par minot,	4	0		5	0
Farine par quintal,	9	0		9	6
do d'Avoine do	7	0		8	0
Bœuf par 100 livres	17	6		25	0
Lard frais, do	22	6		27	6

Extrait du Tarif des impots payables sur les importations d'après l'Acte 12, Vict. 1.

ARTICLES payant 30 pour cent: Epices. fleur de muscades, gimgembre, muscades, macaroni, poivre, vermicelle, vinaigre et fruits de toutes sortes—payant 25 pour cent—Cordiaux, 3s pr. gal et 25 pr c. Eau de vie 2s pr gal et 25 pr c. Genièvre, 2s pr gal, liqueurs, 3s pr gal et 35 pr c. vin, 1s 6d par gal et 25 par c., vin en bouteille, 4s par gal et 25 pr c—payant 20 pour cent: Animaux de toutes sortes, bœuf, fromage—Fleur, houblon. jambon, lard, son, et toutes espèces de grain [excepté le blé, libre]—payant 12½ pour cent: Ardoises, acajou, anchois, arrowroot, bière, souliers, balais, brosses, bardeaux, bijouterie. chaises, chandelles, chocolat, cidre, coco, café vert 4s 8d par qul. et 12½ pr c. do rôti, do. coton manuf coutellerie, cuir, cartes à jouer, colle forte, crin, etc., chapeaux, caoutchouc, cire, drogues esp. térébentine, éponges, encre, étoffe en laine, fleur de maïs, fleur artificielle. fourrure, foin, ferronnerie, ferblanc, graines de toutes sortes, harnais, homards. huitres, huile, toutes sortes, ivoire, instruments de musique, lampes, livres blancs, lard premier choix. liège, marinades, mastic, miel, mécanisme, marbre poli, melasse 3s par quintal et 2½ par c. moutarde, meuble de ménage, oublies, plomb, poterie, plumes, poisson, peintures, papier, parfumerie, pianos, pipes, patates, quincailleries, riz, savon, sucre rafiné ou candi 14s pr qt et 12½ par c. sucre 9s do sirops, sceaux sel 1s par minot et 12½ par c. sauces, soiries, sangsues, toiles, tabac en poudre 1d par lb et 12½ par ct. tabac non manufacturé ½d par do thé 1d par do. vernis, végétaux, volailles, vitres, whisky à preuve 3d par gal et do. zinc, —ayant 2½ pour ct: ancres, acier et castille, articles pour teintures, billots à scier, cables, charbon et coke, fer en bar, fer en feuille, graisse, goudron, huile d'olive. etc.

BONS PROVINCIAUX.

BUREAU DU RECEVEUR-GÉNÉRAL.

Toronto, 22 février, 1850.

MONTANT des BONS PROVINCIAUX payables à **12 Mois de date**, avec intérêt à six pour cent.

Précédemment émis. . .	£630,820	0	0
Emis pendant la semaine finissant ce jour	3,090	0	0
Total émis. . . .	£633,910	0	0
Moins reçu pour droits publics depuis la 1ère émission, 17 juillet, 1848. . . . . £438,097 10 0			
A déduire, montant dû et remis en argent, intérêt non compris. £438,097 10 0	492,457	10	0
Actuellement en circulation.	£141,452	10	0

(Signé,) E. P. TACHÉ.
Receveur-général.

Certifié,
(Signé,) JOS. CARY,
Député Inspecteur-Général.

DEPARTEMENT DES

TERRES DE LA COURONNE

Montréal, 26 octobre, 1849.

EN conséquence de la Translation du Siége du Gouvernement à Toronto, Avis Public est par le présent donné, que toutes Communications destinées au Département de la part des Personnes résidentes dans le Haut-Canada, devront ci-après être adressées au Commissaire des Terres de la Couronne, Toronto.

Les Communications des Personnes résidentes dans le Bas-Canada devront être adressées à L'Assistant Commissaire des Terres de la Couronne Montréal.

☞ Les Papiers sous-mentionnés insèreront l'Avis ci dessus une fois par semaine pendant un mois:

La *Minerve*—Les *Mélanges Religieux*—L'*Echo des Campagnes*—*Gazette des Trois-Rivières*—Le *Journal de Québec* et le *Canadien*.

ATTENTION!!

On imprime à ce Bureau:

Adresses,
Etiquettes,
Billets d'Invitation,
Lettres funéraires
Et JOBS de toutes façons;

S'adresser à

JOSEPH RIVET.

Imprimeur des *Mélanges Religieux*, rue St. Denis près de l'Evêché.

Montréal, 21 septembre 1849.

College de Bytown.

LE COLLEGE DE BYTOWN s'ouvrira de nouveau le DIX-NEUF SEPTEMBRE. Cette maison embrasse ce qui est généralement enseigné dans les autres colléges. Outre le latin et les autres études classiques, l'étude du français et de l'anglais soignée tout particulièrement. Les parents ont à pourvoir à la nourriture de leurs enfants qui, trois fois le jour, auront une demi heure pour prendre leur repas dans de respectables maisons choisies *ad hoc*; le reste du temps se passe au collége.

Le prix de la résidence sus-désignée ainsi que de l'école est de £4 par année payable d'avance au moins par quatier.

Bytown, 3 septembre 1849.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(*Canada Life Assurance Company.*)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£50,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, Ecr., PRESIDENT.
JOHN YOUNG, Ecr., VICE-PRESIDENT.
Et Dix-huit Directeurs.
THOMAS M. SIMONS, Ecr., Secrétaire.
Bureau, Local, Montréal.
L'HON. JOSEPH BORRETT, Président.
JOHN G. MACKENZIE, Ecr., Vice-Président.
Directeurs.
WILLIAM WORKMAN, Ecr.
WILLIAM LYMAN, Ecr.
G. E. CARTIER, Ecr., M. P. P.
HEW RAMSAY, Ecr., Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.
Arbitre Medical—ARCHIBALD HALL, M. D.
Secrétaire—THOMAS RAMSAY, Ecr.

QUEBEC—*Agent*—H. W. WELCH, Ecr.
Arbitre Medical—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS BAS-CANADA.

Sorel—R. Harrower, Ecr. *Melbourne*—Thos. Tait, Ecr.
St. Andrews—Frank Parish, Ecr. *St. Hyacinthe*—Boucher de la Bruyere, Ecr.
St. Johns—Charles Pierce Ecr. *Trois-Rivières*—John Robertson, Ecr.
Huntingdon—R. B. Somerville, Ecr. *Hawksbury*—Georges Hamilton, Ecr.
Stanstead—P. Judd, Ecr. *Dunham*—Wm. Baker, Ecr.
Sherbrooke—Wm. Ritchie, Ecr.

CETTE COMPAGNIE prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction dépendance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des *Annuités* ou des *Réversions* de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations.

En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande Bretagne, se trouvent en état de promettre *une réduction très-considérable du coût*, en garantissant des assurances, des survivances et des dotations pour un moindre paiement actuel ou une moindre prime annuelle, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiates ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi mentionner la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risques sur des individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations.

Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC ou SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semi-annuels ou trimestriels; et le système de *demi-crédit* ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Age.	Avec les profits.	Sans les profits.	Demi-Crédit.
15	1 13 1	1 6 5	
20	1 17 4	1 9 11	
25	2 2 9	1 14 7	1 17 6
30	2 9 3	2 0 2	2 2 6
35	2 16 7	2 6 4	2 9 2
40	3 6 2	2 14 8	2 17 6
45	3 17 1	3 4 0	3 7 4
50	4 13 1	3 17 11	4 1 4
55	5 17 8	4 19 11	5 3 4
60	7 10 10	6 9 11	6 13 2

On trouvera, en les comptant, que les taux ci-dessus d'assurance *pour la vie, sans participation*, et *demi-crédit*, sont PLUS BAS que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés *avec participation* auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge:

AGE A ATTENDRE.

Age actuel en assuré	50	55	60	65
20	2 14 2	2 5 7	1 19 10	1 16 2
25	3 9 7	2 16 7	2 8 3	2 2 1
30	4 13 2	3 12 4	2 19 7	2 11 8
35	6 12 3	4 15 5	3 14 9	3 2 9
40	10 12 9	6 15 3	4 18 6	3 18 11
45		10 13 2	6 16 5	5 1 6
50			10 14 11	7 1 5
55				11 5 9

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, écr., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie.

Montréal, le 5 mars 1850.

A VENDRE,

A CETTE IMPRIMERIE LE CANTIQUE DE

SAINT JOSEPH,

POUR LE MOIS DE MARS.

Montréal, le 1 mars 1850.

BUSTE DE

MGR. DE MONTREAL,

LE Soussigné, acquéreur du Buste de Monseigneur de Montréal, sculpté par M. Chs. Bullet, prévient les nombreux membres du clergé, et autres personnes, qui en ont retenu des exemplaires, qu'il est prêt à les livrer.

Ce Buste est de grandeur naturelle et a fait l'admiration des Connaisseurs par sa ressemblance parfaite.

Aussi, Statues de la Ste. Vierge de différentes grandeurs depuis 5 pieds jusqu'à 6 pouces pour Eglises, Chapelles, maisons; Bustes en petit de Monseigneur et de M. Chiniquy, etc., etc.

P. E. PICAULT.

Coin des rues Notre-Dame et Bon-Secours.

☞ Le Soussigné a aussi de beaux ENFANS JESUS en cire, de différentes grandeurs pour Eglises et Chapelles, etc.

Montréal, 23 Octobre 1849.

ECOLE

DES SOURDS-MUETS.

DEPUIS que la Législature cessa, il y a 13 ans, d'encourager l'école des Sourds-Muets, si habilement tenue par M. R. McDonald, tous les vrais amis de l'humanité déploraient le sort de ces infortunés, privés des bienfaits de l'instruction.—Mais lorsque les derniers recensements sont venus annoncer au public que *onze cents Sourds-Muets en Canada* étaient laissés dans l'oubli on regretta à bon droit cette apathie qui contrastait si étrangement avec le vif intérêt que portent aux Sourds-Muets tous les gouvernements de l'Europe et celui des Etats-Unis. Voulant améliorer le sort de tant d'infortunés, Mgr. de Montréal n'écoutant que son ardente charité, sans secours pécuniaires, mais avec l'espoir d'obtenir plus tard l'aide de la législature, a eu la généreuse pensée d'ouvrir une école de Sourds-Muets dont la direction a été confiée à M. Lagorce, assisté d'un Instituteur Sourd-Muet, M. Reeves. Ceux dont les parens sont pauvres et qui seront munis de bonnes recommandations seront instruits et pensionnés pour la modique somme de 3 piastres par mois.—Ceux qui seront en état de payer devront donner un écu par mois pour l'instruction, et 5 piastres pour la pension.—L'école est située au Pied du Courant, Rue Dufrestne.

Montréal, 1 Février 1850

NOTICE SUR L'EXHUMATION

ET LE

78ME ANNIVERSAIRE

DE LA

REV. MERE TOURVILLE,

(DÉCÉDÉE LE 23 DEC. 1771) FONDATRICE ET PREMIERE SUPERIEURE DES SOURS DE LA CHARITÉ, DITES SOURS GRISES, DE L'HOPITAL GÉNÉRAL DE MONTRÉAL.

A vendre à ce Bureau

Montréal, 28 Décembre, 1849.

MANUEL

DES

Societes de Temperance

DEDIE

A LA JEUNESSE DU CANADA,

PAR LE REV. C. CHINIQUY, PTRE.

LE soussigné a l'honneur d'informer MM. les Curés, Marchands et instituteurs de la campagne, et le public en général, qu'il vient de terminer la troisième edition de cet ouvrage de l'Apôtre de la Tempérance; elle est maintenant en vente chez presque tous les Libraires de Montréal et les Marchands de la Campagne.

Cette édition est enrichie du PORTRAIT de l'auteur et d'une NOTICE BIOGRAPHIQUE et ne se vendra que le même prix des éditions précédentes; le livre est solidement relié, étant destiné à être introduit dans les écoles comme livre de lecture.

J.-BTE. ROLLAND.

Montréal, 28 décembre, 1849.

ATTENTION!!!

A VENDRE,

A L'EVECHE, A LA PROVIDENCE ET DANS TOUTES LES LIBRAIRIES CATHOLIQUES DE CETTE VILLE,

Neuvaine pour se preparer a la Fete de la naissance de V. S. J. C.

Par le R. P. MUZZARELLI, de la C. de J., traduite de l'Italien, d'après la dernière Edition de Rome.

PRIX: Un Ecu la Douzaine.

Montréal, 14 décembre 1849.

CALENDIER

ECCLESIASTIQUE ET CIVIL

Pour 1850.

A vendre chez

L. R. FARRE ET CIE.
St. Vincent, No. 3.

16 nov 1849.

EAU PLANTAGENET.

LE SOUSSIGNÉ avertit le public qu'il a l'appointé M. Jos BERIAU, Marchand Grocer, PLACE JACQUES CARTIER, agent pour la vente des Eaux de PLANTAGENET où il y aura toujours une grande quantité de ces Eaux Fraiches, si bien connues du public.

CHARLES LAROCQUE *Agent.*

Montréal, 26 octobre 1849.

ETABLISSEMENT DE RELIEURE.

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

LE Soussigné, pour satisfaire l'attente de ses nombreux amis, vient de rouvrir son

ATELIER DE RELIURE

à l'endroit ci-dessus désigné, où il est maintenant prêt à recevoir toutes les commandes dans sa branche qu'on voudra bien lui confier. Il apportera à ses ouvrages une attention et une exactitude qui lui mériteront l'encouragement public.

M. Z. C. aura toujours en mains toutes les fournitures pour Ecoles, telles que Livres, Papier, Encre, Plumes, etc. etc. etc.

Z. CHAPELEAU.

Montréal, 2 mai 1849.

ARCHITECTURE.

CHS. BAILLARGE, architecte, au vieux château St. Louis, Haute-Ville, Québec.

LE SOUSSIGNÉ a l'honneur d'informer les Messieurs du Clergé et le Public qu'il reçoit en ce moment une addition considérable et très variée aux articles qu'il a déjà en mains et qui consistent en ornements d'Eglise, bronzes, étoffes d'or, soie, argent etc. Tout ce qui est en usage pour les fabriques, bougies, cire blanche et jaune, cierges de toutes proportions, vins de messe de la meilleure qualité, encens dit gomme olibernum, huile à lampe sont en vente à des prix modérés.

Les avances libérales qu'il a reçues des premières maisons d'Europe mettent le soussigné en mesure d'offrir à ceux qui désireraient faire venir des objets étrangers tout ce qui pourrait leur convenir.

JH. ROY.

Montréal 27 septembre 1849.

AUX FABRIQUES.

A vendre un beau Bénitier en pierre et dans le genre gothique.—Les condition seront très-faciles.—S'adresser à

J. B. THOMAS.

Coin des rues Dorchester et Ste. Elizabeth.

Montréal, 2 mai 1849.

L. P. Boivin.

Coin des rues

NOTRE-DAME ET ST. VINCENT.

AVERTIT de nouveau ses pratiques que tout son établissement est réuni dans ce nouveau local et qu'il a tout à-fait abandonné son ancien magasin de la rue St Vincent vis-a-vis la Place Jacques-quartier.

Il attend incessamment par les prochains arrivages, un RICHE ASSORTIMENT de MONTRES, BIJOUTERIES, articles de goût etc, c.

Montréal, 26 mai.

LIVRES NOUVEAUX.

LES Soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente, une collection considérable de LIVRES propres à être donnés EN PRIX, ou à former UNE BIBLIOTHÈQUE DE PAROISSE, parmi lesquels se trouvent les ouvrages suivants:

Bibliothèque de la jeunesse chrétienne,	in-8
Do do do	in-12
Do do do	in-18
Do des Ecoles chrétiennes	in-12
Gymnase moral.	in-12
Bibliothèque pieuse, formats in-12, grand in-32, et in-36	
Do des petits enfans	in-32
Do des enfans pieux.	in-32
Do de l'enfance chrétienne,	in-18
Do Morale et Litteraire.	in-12
Do Instructive et amusante,	in-18
Do Catholique de Lille,	in-18
Etc., etc., etc.	

— AUSSI: —

Un assortiment très varié de LIVRE DE PRIÈRES avec reliures ordinaires et autres. Le tout à des prix extrêmement réduits.

LA REMISE DES DROITS EST ACCORDÉE AUX ACHETEURS.

E. R. FABRE et Cie.

Rue St. Vincent, No. 3,
21 mai 1849.

DAMIS PAUL,

ORGANISTE DE LA CATHÉDRALE, ayant fixé sa résidence, au coin des rues des Allemands et Dorchester, offre ses services aux personnes qui désireraient prendre des LEÇONS DE MUSIQUE.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc

Coin des rues Dorchester et Sanguinet

Montréal, 9 nov. 1848.

L. A. HUGUET LATOUR, Notaire, No. 16, rue St. Vincent.

Montreal, 20 oct. 1848.

CONDITIONS DES MELANGES RELIGIEUX.

LES *MELANGES RELIGIEUX* se publient DEUX fois la semaine, le MARDI et le VENDREDI.

Le PRIX d'abonnement pour l'année est de QUATRE PIASTRES frais de poste à part.

Les *MELANGES* ne reçoivent pas d'abonnement pour moins de SIX mois.

Les abonnés qui veulent discontinuer de souscrire aux *Melanges* doivent en donner avis un mois avant l'expiration de leur abonnement.

Toutes lettres, paquets, correspondances, etc. etc doivent être adressées, franc de port, aux Editeur des *Mélanges Religieux* à Montréal.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	£0	2	6
Chaque insertion subséquente . . .	0	0	7
Dix lignes et au-dessous, 1ère. insertion,	0	3	6
Chaque insertion subséquente, . . .	0	0	11
Au-dessus de dix lignes, [1ère. insertion] chaque ligne	0	0	4
Chaque insertion subséquente, par ligne,	0	0	1

☞ Les Annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'avis contraire.

Pour les Annonces qui doivent paraitre LONGTEMPS, pour des annonces fréquentes, etc., l'on peut traiter de gré à gré.

AGENTS DES *MELANGES RELIGIEUX.*

Montréal,	MM. FABRE, & CIE., libraire
Trois-Rivières,	VAL. GUILLET, Ecr. N. P.
Québec,	M. D. MARTINEAU, Ptre. V
Ste. Anne,	M. F. PILOTE, Ptre Direct.
Rivière du Loup,	M. L. BARIBEAU,
St. Athanase,	M. H. AUBERTIN.

Bureau des *Mélanges Religieux*, troisième étage de la Maison de l'école près de l'Evêché, coin des rues Mignonne et St. Denis

PROPRIÉTAIRE. JOSEPH RIVET Imprimeur

RÉDACTEUR EN CHEF,
JOS. LAROCQUE, PTRE.